

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du Jeudi 29 Avril 2004

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRECHE, le Jeudi 29 Avril 2004, à 11 heures, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

M. le PRESIDENT. – Je vous propose la candidature de M. Fabrice VERDIER comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je passe au vote :

Pour : 51

Pas de contre

Abstentions : 16 (Groupe UMP)

Adopté à la Majorité.

M. VERDIER Fabrice procède à l'appel nominal.

Présents en début de séance :

ALARY Damien
ANDRIEU Eric
ARDITI Maryse
BASTAROLI Laurette
BAUDUIN Eliane
BECQUE Pierre
BERTRAND Alain
BESSET Jacqueline
BLANC Jacques
BONNIEUX François
BORE Jean-Paul
BOURQUIN Christian
BOUSQUET Marie-Christine
BOUSQUET Jean-Louis
BRUGUIERE Marie-Thérèse
CABANNE Francis
CANET-JANIN Marie
CELLIER Mireille
CHARLES Paulette
CHESA Isabelle
CODORNIU Didier
COLLERAIS Josianne
COMPS Michèle
COUDERC Raymond

CRAUSTE Robert
CRESTA Jacques
DOMERGUE Jacques
FASSIO Françoise
FLANDIN Richard
FOULQUIER Annick
FRÊCHE Georges
GALANO Philippe
GARINO Henry
GAUDY Michel
GAYSSOT Jean-Claude
GIACOMETTI Corinne
GIORDANO Jean-Baptiste
JAMET France
JAMET Alain
LE DAIN Anne-Yvonne
LENTHERIC Michel
LEVITA Max
LOPEZ Frédéric
MALAVIEILLE Patrick
MEUNIER-POLGE Marie
MORIO Robert
NAVARRO Robert
NEGRIER Béatrice
PAGES Danièle
PASTOR Silvain
PEZET-ROMIEUX Jocelyne
PIETRASANTA Yves
PRATS-VIDAL Jany
RIVEL Tamara
ROSSIGNOL Stéphan
RUTY Evelyne
SABIOLS Nicole
SAINT-LEGER Francis
TIGNERES Colette
TORREILLES Roger
VALAIZE Monique
VERDIER Fabrice
VINOT Chantal
WEIL Michèle
ZOUROUDIS Hélène

Représenté :

M. MOYNIER Michel

66 élus sont présents.
1 élu est représenté.

M. le PRESIDENT. – Je voudrais vous donner quelques dates importantes : la prochaine réunion du Conseil Régional, en séance plénière, aura lieu le mardi 18 mai à 14 heures 30. Ce jour-là, je vous donnerai les réunions des mois de juin et juillet, voire de septembre. Nous essaierons également, lorsque les commissions seront en place, de regrouper le travail sur deux jours en y incluant séance plénière, commission permanente et réunions de commissions.

Nous allons également essayer d'accélérer la mise en place des maisons de la Région à Mende, Nîmes, Perpignan et Carcassonne.

La première réunion de la Commission Permanente, donc sa mise en place, aura lieu le même jour 18 mai, à 9 heures 30. La deuxième réunion de la Commission Permanente se tiendra le mardi 1er juin à 10 heures 30.

Je réunirai le Comité Economique et Social du Languedoc-Roussillon, le mercredi 19 mai à 9 heures 30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL REGIONAL DU VENDREDI 2 AVRIL 2004

M. le PRESIDENT. – Vous avez reçu le projet de procès-verbal, y a-t-il des observations ?

Mme ARDITI. – A la page 23, concernant l'élection de M. Yves PIETRASANTA comme vice-président, il s'agit de 41 votes pour et non 44.

M. le PRESIDENT. – Cela sera corrigé. J'ai une observation à faire concernant l'orthographe. A la page 14 : Pierre FLOTTES s'écrit avec un « S » à la fin et D'AGUESSEAU s'écrit ainsi et non D'AGAISSEAU.

M. ALARY. – Page 21, Il faut lire ALARY Damien et non ALARY Daniel.

M. le PRESIDENT. – Je passe au vote du procès-verbal avec les corrections :

. Pour : 67

Adopté à l'Unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT. – L'ordre du jour de ce soir comporte 21 rapports plus 3 correctifs :

Un correctif au rapport n° 01.03 concernant la liste des commissions qu'il est proposé au Conseil Régional de créer,

Un correctif au rapport n° 01.12 concernant lesancements d'audits. Au 3^{ème} alinéa il faut lire : « Comité Régional de la Culture » au lieu de « Comité Régional des Lettres »,

Un correctif au rapport n° 01.15 concernant les représentants de la Région au sein d'organismes car après concertation, il y a eu quelques changements que je vous présenterai en cours de séance.

Y a-t-il des interventions sur l'ordre du jour ?

M. BECQUE. – Une simple question. Sur le correctif 01.03, je vois qu'il existe une encoche sur les commissions 8, 9, 10 et 11. Quelle en est la signification ? Est-ce que cela veut dire que ces commissions sont réunies en une seule.

M. le PRESIDENT. – C'est un lapsus calami. M. ALARY coordonnera un certain nombre de commissions. Il s'agit d'un accord entre lui et les présidents de commission. Cette encoche n'aurait pas dû s'y trouver.

M. JAMET. – Il n'y a pas de question orale prévue ?

M. le PRESIDENT. – Pas aujourd'hui, le règlement intérieur n'étant pas encore adopté. Mais à partir de la prochaine réunion, vous pourrez poser des questions orales.

M. GAYSSOT. – Concernant la Commission n° 4 : Transport – Infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires, il semble que le mot « portuaire » ait été oublié.

M. le PRESIDENT. – Pour le moment, non. Après concertation, il a paru nécessaire de laisser l'état des commissions antérieures. Ce n'est pas un oubli et on en rediscutera.

M. GAYSSOT. – Il s'agit d'infrastructures.

M. le PRESIDENT. – Bien sûr, c'est une infrastructure. Mais si on enlève les ports à celui qui préside la Commission maritime, il n'aura plus rien. Si on prend la cohérence infrastructures, il faut bien sûr les ports, aéroports, autoroutes, chemin de fer, mais celui qui s'occupe du bord de mer doit aussi s'occuper des ports. J'ai donc essayé de trancher entre deux cohérences.

Très rapidement, nous aurons une deuxième discussion. M. le Préfet a convoqué un comité stratégique à Sète pour discuter de l'avenir de la région de Sète. Nous aurons à savoir si les ports dont celui de Sète, sont dans la commission Pêche, bords de mer, conchyliculture, étangs littoraux, etc... mais aussi si nous prenons tout ou si le Conseil Général en prend aussi. Je dois rencontrer M. VEZINHET, Président du Conseil Général, dans quelques jours, pour savoir comment nous partageons entre le Département de l'Hérault et la Région Languedoc-Roussillon, le port de plaisance, le port de pêche et le port de vrac. Ceci vaudra ultérieurement pour d'autres ports. Voilà pourquoi, je laisse les commissions en l'état.

M. BLANC. – Les canaux sont dans quelle commission ?

M. le PRESIDENT. – Ils sont dans les infrastructures, car ils ne sont pas en bord de mer.

M. BLANC. – Il est écrit « infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. »

M. le PRESIDENT. – Les canaux sont dans la Commission n° 4 : Transports – Infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires. Vous faites bien de me le faire

préciser. Les canaux et les fleuves bien sûr, donc, tant qu'on y est, les fleuves côtiers. Vous pouvez ajouter à la commission n° 4 dont probablement le Président sera M. GAYSSOT, « les canaux et les fleuves côtiers ». Pour la navigabilité, étant entendu que c'est la commission n° 8, qui aura la prévention des risques naturels, qui suivra la lutte contre les inondations. Une commission s'occupera de l'aspect navigabilité ou entretien et une autre, des problèmes liés aux fleuves qui font partie de l'ensemble risques naturels qui regroupe les fleuves, les fleuves côtiers et les problèmes des feux de forêts.

M. BECQUE. – Je voudrais faire une observation sur la commission concernant la Culture et le Patrimoine dans laquelle vous avez inclus les cultures occitanes et catalanes. Pour ma part et en qualité de représentant du Département des Pyrénées Orientales, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'expérience a démontré antérieurement que lorsqu'on associait la culture en général et la culture catalane, l'élément catalan passait au second plan. Or, vous savez peut-être mieux que moi que, pas très loin de chez nous, le catalan est un programme de gouvernement.

Je propose donc au Conseil Régional que vous dissociiez les cultures occitanes et catalanes de la notion de culture car je crains que sinon la culture catalane soit un peu oubliée dans le schéma.

M. le PRÉSIDENT. – La différence entre vous et moi est que moi j'essaie de réunir et vous de dissocier et pour cela je ne peux vous suivre. Si je souhaite donner en sous-titre le nom de Septimanie à la région Languedoc-Roussillon, ce n'est pas du tout un caprice ou un plaisir d'historien mais une volonté de réunir. Nous n'allons pas à l'infini discuter des différences entre la culture catalane et la culture occitane, vu que le catalan et l'occitan ne sont que deux patois latins. Jean JAURES qui avait fait un beau travail sur les langues latines vous dirait que le latin a donné le roumain, le corse, l'andorran, le catalan, le portugais, l'italien et des langues un peu plus lointaines car avec des éléments allemands ou ibères comme l'espagnol et le français. L'occitan et le catalan sont deux versions du latin comme le provençal.

Nous n'allons pas entamer un débat éternel sur la catalanité, l'occitanité, la francité. C'est pour cela que je n'aime pas trop le mot d'eurorégion et que je préfère Coopération interrégionale. Quelle que soit l'importance que je mettrai à travailler dans le cadre de la coopération interrégionale, en particulier avec les régions Midi-Pyrénées, Aragon, Catalogne et Languedoc-Roussillon Septimanie, mon drapeau est tricolore, ma patrie c'est la France, mon hymne, c'est la Marseillaise et ma capitale, c'est Paris. C'est le citoyen qui vous parle. Je crois que nous avons mieux à faire que d'essayer de diviser.

Si j'ai choisi le nom de Septimanie, c'est que cette province romaine avait l'intérêt de réunir, aussi bien l'ensemble du Languedoc-Roussillon actuel avec les Pyrénées Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et le Gévaudan. Ensuite le Gévaudan a été rattaché au royaume de Clovis et les quatre autres ont fait partie du royaume Wisigoth dont la capitale a été Séville puis Tolède. Cela veut dire que les futurs catalans et les futurs occitans ont été pendant plusieurs siècles dans la même entité qui était la Septimanie.

J'ai été très choqué qu'un parti dans ce département n'ait pas voulu désigner de candidat dans les Fenouillèdes sous prétexte que c'était un canton occitan et qu'il n'était pas reconnu comme catalan. Il faut arrêter ce genre de gamineries locales. Si Montpellier a fait partie du comté de Catalogne de 1204 à 1349, cela fut une grande chance. Le 1^{er} roi de la reconquête espagnole a été un Montpelliérain, Jacques le Conquérant, né rue de l'Ancien

Courrier, fils de Pierre II d'Aragon et de Marie de Montpellier. A cette époque, jusqu'à Saint-Louis et au-delà, la Catalogne du nord a été rattachée à Barcelone. Si on remonte dans le temps, Barcelone a fait partie de la France car c'est le Comte Guilhem qui a libéré Barcelone en 803 avec son cousin germain, Joffre le Poilu. Barcelone a donc été rattachée à la France et au royaume carolingien jusqu'en 880. Montpellier a été catalane 140 ans et Barcelone a été française 100 ans. On ne va donc pas discuter à l'infini. J'aime beaucoup la formule du Conseil Général des Pyrénées Orientales : « Les Pyrénées Orientales, l'accent catalan de la République Française ». Nous aurons en Languedoc-Roussillon, Septimanie, un double accent catalan et occitan de la République Française.

M. MARTINEZ. – Sur le fond, je suis absolument d'accord et j'irai même plus loin car je serais pour que les enfants de cette terre aient une sensibilisation dès l'école maternelle à la fois au Catalan et à la langue d'Oc.

J'aimerais donner deux précisions. Dans votre premier point d'intervention, vous dites qu'il s'agit d'un patois dérivé du latin. Un patois est une langue qui n'a pas d'armée et pas de police et une langue est un patois qui a une armée et une police. Le point essentiel est l'histoire d'occitan. Le terme occitan a été inventé par la Chancellerie du Roi de façon péjorative car à l'origine, on disait : « je vous citerai en langue de hoc », h.o.c. d'hoc citare . Dans les textes, on ne trouve pas l'occitan, ce n'est pas LAFONT dans les années 60 à la fac de Lettres. Il s'agissait de la dérision de la Chancellerie du Roi.

M. le PRESIDENT. – J'ajoute d'ailleurs que cette région a un nom désastreux et faux. Le département du pays catalan et beaucoup plus large que le comté du Roussillon. Quand on parle du Languedoc-Roussillon, on n'englobe même pas tout le département des Pyrénées Orientales. De plus, Languedoc est non seulement la moitié de l'ancienne province de langue d'oc, mais la langue d'oc est également à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges. C'est pour cela que j'ai pris le beau mot de Septimanie, car au moins c'est précis et cela réunit les Catalans et les Occitans.

Je vais passer au vote de l'ordre du jour comprenant 21 rapports et 3 correctifs :

Pour : 67

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT 01.01 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL REGIONAL

M. le PRESIDENT. – Ce règlement est proposé par la majorité de la liste Union Toute avec quelques correctifs qui seront apportés en séance, je souhaiterais avoir également l'avis de l'opposition.

M. COUDERC. – J'interviendrai sur ce rapport mais aussi sur deux autres rapports liés : Les délégations à la Commission Permanente et les délégations au Président.

Il y a un peu plus de 20 ans, l'un de vos éminents amis politiques déclarait sans sourciller en s'adressant à l'opposition : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires. »

Nous pensions révolue cette époque de l'intolérance et du mépris. A l'examen de votre projet de Règlement Intérieur, on s'aperçoit malheureusement qu'il n'en est rien. De nombreux observateurs s'interrogeaient sur le caractère durable de votre nouvelle attitude pendant la campagne électorale. Vous avez, avec vos amis de l'actuelle majorité, beaucoup parlé de démocratie, démocratie de proximité, démocratie participative. Malheureusement, ces trois textes donnent une parfaite illustration du contexte.

Dans toutes les assemblées démocratiques, les groupes d'opposition ont le droit d'obtenir des suspensions de séance. Vous avez supprimé ce droit dans votre règlement intérieur, vous réservant le privilège de les accorder ou non.

Dans toutes les assemblées démocratiques, il y a un compte rendu intégral, j'insiste bien, intégral, des débats que l'on peut approuver ou modifier à la séance suivante. Vous l'avez supprimé, il n'y a plus de sténotypiste d'ailleurs.

Dans toutes les assemblées démocratiques, on laisse à l'assemblée elle-même le pouvoir de délibérer sur les questions les plus importantes. Vous avez restreint ce pouvoir à sa plus simple expression en déléguant une kyrielle de nouvelles compétences à la Commission Permanente, notamment dans les domaines du personnel, des moyens donnés aux élus, de la négociation du contrat de plan et des relations avec l'Union Européenne. Vous dépossédez ainsi l'assemblée d'une large part de sa vie démocratique et cela, d'autant plus que les réunions de Commission Permanente se déroulent bien sûr à huis clos et que, donnant l'autorisation aux Présidents de Commissions et au Questeur d'y assister, vous en faites un véritable pâté d'alouette. Sur les 48 membres de notre assemblée qui y assisteront, 39 seront de votre majorité. Je vous rappelle qu'auparavant, tous les élus régionaux étaient membres de la Commission Permanente dont les pouvoirs étaient beaucoup plus restreints, laissant beaucoup plus de compétences à l'assemblée.

Dans toutes les assemblées démocratiques, le temps de parole est établi lors de la Conférence des Présidents. Désormais, vous décidez unilatéralement de couper le micro après 5 minutes d'intervention.

Dans toutes les assemblées démocratiques, la majorité laisse à l'opposition la possibilité de poser des questions ou de déposer des vœux dans un délai raisonnable par rapport à la date de réception des dossiers. En exigeant que les vœux soient déposés 6 jours à l'avance contre 3 jours auparavant, et les questions orales 5 jours à l'avance, contre 4 auparavant, alors que les dossiers sont envoyés 12 jours à l'avance et que bien sûr, il faut compter sur les délais d'acheminement par la Poste, vous rendez quasiment impossibles ces deux procédures.

Nous en appelons au sentiment républicain, au sens de la démocratie, de tous les membres de cette assemblée, tous élus au suffrage universel, y compris, j'en suis sûr, de nombreux membres de votre majorité, pour que ce règlement intérieur ne soit pas voté en l'état et qu'il soit amendé pour respecter les droits légitimes de l'opposition.

M. le PRÉSIDENT. – Vous connaissez le vieil adage : « Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu ». Je pense que pour parler de démocratie, vous et votre groupe êtes les plus mal placés. Je voudrais vous dire ce que votre ancienne majorité a fait avant de quitter la direction de cette maison. A la fin de mars 2004, le volume des documents détruits a pris des proportions exceptionnelles. Nous avons reçu d'une société une

attestation pour broyage de 9 tonnes de documents. Cette société atteste qu'il s'agit bien d'un surcroît d'activités exceptionnelles. Vous avez vidé les ordinateurs de certains services. Il est habituel lorsqu'une équipe part qu'elle prenne les archives du Cabinet qui sont politiques et personnelles. Lorsque j'ai succédé à François DELMAS, j'ai trouvé une administration intacte.

Des disques durs d'ordinateurs ont été reformatés à compter du 18 mars 2004 et nous avons le témoignage des sociétés ayant procédé au travail. Une enquête administrative a été ouverte. La direction des Archives Départementales a été saisie et au vu des études, nous donnerons les suites administratives et juridiques qui s'imposent.

Je vous demande donc de rester prudent, M. COUDERC, dans vos interventions publiques.

Mme ARDITI. - Je souhaiterais proposer deux amendements dont je remettrai le document à la présidence :

Au chapitre VI, Section III, après l'article 21, mon groupe souhaiterait ajouter un article 21 bis ainsi rédigé : « Les délibérations du Conseil Régional et de la Commission Permanente sont disponibles sur le site de la Région ».

La motivation de cet amendement est de rendre cette région transparente dans son fonctionnement, ce qu'elle n'a jamais été, et de permettre à tous les citoyens une égalité d'accès à l'information sur les décisions de l'institution régionale quel que soit le lieu de résidence dans la région des citoyens.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie. Transmettez-moi vos documents, ils seront renvoyés en commission pour étude.

Mme ARDITI. - Au chapitre VII, article 24, je souhaiterais modifier la fin du 1^{er} alinéa, s'agissant des votes, où il est dit que le résultat est constaté conjointement par le Président et les Questeurs qui comptent le nombre de votants pour et contre et le nombre d'abstentions. Ma motivation est que le vote étant le geste fondamental d'une assemblée délibérante, il est indispensable que les votes soient effectivement décomptés même si la majorité est acquise par ailleurs.

M. le PRESIDENT.- Ces deux amendements seront mis à l'étude dans la commission du règlement.

M. JAMET. – Je suis d'accord sur ce que vient de dire mon collègue, M. COUDERC, c'est-à-dire qu'il y a une réduction des droits de la démocratie dans cette assemblée par rapport au précédent règlement.

Pourquoi avoir supprimé les conseillers qui pouvaient participer aux réunions des commissions même s'ils n'en faisaient pas partie. Cela était fait dans un but simple qui est que parfois les conseillers venant de très loin, c'étaient les conseillers montpelliérains qui venaient y assister.

D'autre part, la tribune libre que vous accordez est proportionnelle à l'importance des groupes. Je crois que les idées que nous développons ne sont pas fonction de l'importance des élus que nous sommes. Au Conseil Général, bien que M. VEZINHET ne

soit pas le modèle de la démocratie, les groupes ont une importance linéaire identique quels que soient leurs nombres. C'est peut-être parce que les Communistes ne sont que 4 et qu'on a voulu ainsi égaliser les espaces pour chacun.

M. LEVITA. – M. COUDERC a fait une observation concernant les vœux et je voudrais indiquer qu'au cours des 12 années que j'ai passées dans cette maison, dans l'opposition, aucun vœu n'a jamais été accepté par le Président précédent même quand ils ont été transmis dans les délais indiqués dans le règlement intérieur. On parle de fonctionnement démocratique dans le passé alors que le fonctionnement de la Région n'avait rien de démocratique.

M. le PRESIDENT. – M. COUDERC, STALINE aussi avait une Constitution très démocratique, mais elle n'était pas tellement appliquée. C'est ce que vient de vous dire M. LEVITA. Ce ne sont pas les textes qui font la vie, c'est la pratique.

M. BERTAND. – Lorsque M. COUDERC fait vibrer notre sensibilité en se référant aux valeurs de la République, il oublie que nous sommes au début d'un mandat et qu'en référence aux valeurs de la République, au début du mandat précédent, ce à quoi on a eu droit, c'est à un 3^{ème} tour dans le dos des électeurs. Donc, les références au principe et à l'équité républicaine, M. COUDERC, en la matière, pas aujourd'hui.

M. BLANC. – Je voudrais rappeler ici que tout au long du mandat que nous avons assuré, chaque élu a toujours pu s'exprimer, nous avons organisé au sein de la Conférence des Présidents les temps de parole et je crois avoir laissé les temps d'expression nécessaires aux uns et aux autres. Quant aux vœux, je donnerai à M. LEVITA la liste de ceux qui ont pu être votés souvent à l'unanimité, je pense notamment à celui concernant la chasse.

Pas plus lors de la dernière réunion qu'aujourd'hui, personne n'a rendu hommage à l'équipe administrative de cette maison. Je me permettrai de dire publiquement que je tiens à rendre hommage à notre Directeur Général dont l'état de santé l'a privé de participer aux derniers mois de notre action, au Directeur Général Adjoint, à l'ensemble des directeurs, des responsables, des chargés de mission, des personnels qui, à quelque poste que ce soit, ont toujours respecté l'intérêt général de cette région. Je ne voudrais pas qu'on laisse ternir l'image de cette administration dont pour ma part je suis fier et je souhaite que l'on exprime le respect vis-à-vis des uns et des autres, titulaires et non titulaires, et qu'on n'entre pas dans des attitudes que personne d'ailleurs ne comprendrait et qui ne grandiraient pas notre démocratie. Vous avez gagné cette élection, nous le reconnaissons, vous organiserez la vie, nous espérons que cela sera fait dans l'écoute et le dialogue mais permettez-moi d'adresser ici une supplique, que l'on ne ternisse pas l'image et la réalité des femmes et des hommes qui, pendant de nombreuses années, se sont consacrés et dévoués à l'intérêt de la Région. Je veux rendre ici un hommage public à l'administration régionale.

M. le PRESIDENT. – Lorsque nous aurons reçu les résultats des audits que je vous proposerai de voter tout à l'heure, je me laisserai le soin de saluer la part des fonctionnaires du Conseil Régional, et ils sont nombreux, qui méritent cet hommage.

M. MARTINEZ. – Je préférerai qu'on évite les règlements de compte, je trouve cela indélicat. Ce n'est pas à la hauteur de votre discours d'investiture que j'ai applaudi.

M. le PRESIDENT. – Cela me rappelle la phrase dans « La guerre de Troyes n'aura pas

lieu », « on est sur la terrasse, on partage l'ambroisie, on parle, on a des souvenirs et des amitiés communes, on pourrait s'aimer, mais les armées sont dans la plaine, amis, il faut combattre. »

Je vais passer au vote du Règlement Intérieur du Conseil Régional :

Pour : 43

Contre : 16 (Groupe UMP)

Abstentions : 8 (Groupe FN)

Adopté à la Majorité.

M. le PRESIDENT. – Je vais vous donner la composition des groupes qui ont été déposés. Il y en a six :

Un Groupe Socialiste et PRG de 26 membres dont le Président est M. Robert NAVARRO.
Font partie de ce groupe :

- M. Georges FRECHE
- M. Damien ALARY
- M. Eric ANDRIEU
- Mme Eliane BAUDUIN
- M. Alain BERTRAND
- Mme Jacqueline BESSET
- M. Christian BOURQUIN
- Mme Marie-Christine BOUSQUET
- Mme Marie CANET-JANIN
- Mme Paulette CHARLES
- M. Didier CODORNIUO
- M. Robert CRAUSTE
- M. Jacques CRESTA
- M. Michel GAUDY
- Mme Corinne GIACOMETTI
- Mme Anne-Yvonne LE DAIN
- M. Max LEVITA
- M. Frédéric LOPEZ
- M. Robert NAVARRO
- Mme Jocelyne PEZET-ROMIEUX
- Mme Jany PRATS-VIDAL
- Mme Tamara RIVEL
- Mme Nicole SABIOLS
- M. Fabrice VERDIER
- Mme Chantal VINOT
- Mme Michèle WEIL
-

Un groupe Communiste et Citoyen de 9 membres dont le Président est M. Jean-Louis BOUSQUET. Font partie de ce groupe :

- Mme Laurette BASTAROLI
- M. Jean-Paul BORE
- M. Jean-Louis BOUSQUET
- Mme Josianne COLLERAIS
- M. Philippe GALANO
- M. Henry GARINO
- M. Jean-Claude GAYSSOT
- M. Patrick MALAVIEILLE
- Mme Colette TIGNERES

Un groupe Verts et Citoyens avec les 7 élus Verts auquel est apparentée administratif Mme Béatrice GRANIER du MRC, ce qui fait 8 membres, dont la Présidente est Mme Maryse ARDITI. Font partie de ce groupe :

- Mme Maryse ARDITI
- Mme Michèle COMPS
- M. Jean-Baptiste GIORDANO
- M. Michel LENTHERIC
- Mme Marie MEUNIER-POLGE
- Mme Béatrice NEGRIER
- M. Silvain PASTOR
- M. Yves PIETRASANTA

Ces 3 groupes font partie de la majorité Union Toute de la Région Languedoc-Roussillon.

L'opposition a déposé 3 groupes :

Un groupe UMP qui regroupe 11 élus dont le Président est M. Jacques BLANC. Font partie de ce groupe :

- M. Jacques BLANC
- Mme Mireille CELLIER
- Mme Isabelle CHESA
- M. Raymond COUDERC
- M. Jacques DOMERGUE
- Mme Françoise FASSIO
- M. Richard FLANDIN
- Mme Danièle PAGES
- M. Stephan ROSSIGNOL
- M. Francis SAINT-LEGER
- Mme Monique VALAIZE

Un groupe Front National de 8 membres dont le Président est M. Alain JAMET. Font partie de ce groupe :

- M. François BONNIEUX
- M. Francis CABANNE
- M. Alain JAMET
- Mme France JAMET
- M. Jean-Claude MARTINEZ
- M. Robert MORIO

- Mme Evelyne RUTY
- Mme Hélène ZOUROUDIS

Un groupe Non Inscrits de 5 membres dont le Président est M. Michel MOYNIER. Font partie de ce groupe :

- M. Pierre BECQUE
- Mme Marie-Thérèse BRUGUIERE
- Mme Annick FOULQUIER
- M. Michel MOYNIER
- M. Roger TORREILLES

RAPPORT 01.02 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL REGIONAL A LA COMMISSION PERMANENTE

M. le PRESIDENT. – Est-ce que quelqu'un veut la parole ? S'il n'y a personne, je mets aux voix :

Pour : 51
 Contre : 16 (Groupes UMP + Non Inscrits)
 Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.03 – COMMISSIONS DU CONSEIL REGIONAL

M. le PRESIDENT. – Je maintiens les 17 commissions qui pourront être modifiées éventuellement dans les six mois à venir.

M. JAMET. – J'aimerais savoir combien il y aura de membres par commission.

M. le PRESIDENT. – Je ferai une réunion des six Présidents de Groupe. J'avais l'intention d'envoyer une lettre à tous les membres en leur demandant trois desiderata classés par priorité. Si on peut donner satisfaction, bien entendu, il faut que dans chaque commission, on respecte le rapport majorité/opposition. A partir du moment où ce rapport est respecté, on essaiera de se mettre d'accord au vu des demandes, cela peut être 6, 8, 10.

M. JAMET. – Il y a une différence. S'il y a 10 membres maximum, on pourra être présents dans toutes les commissions, avec 6 membres, on ne sera pas présent dans toutes les commissions et c'est justement très important.

M. le PRESIDENT. – Dans le Règlement Intérieur, il y a 8 maximum.

M. JAMET. – Mais il n'y a pas le minimum.

M. le PRESIDENT. – Cela ne va poser problème que pour le groupe des Non Inscrits. Tous les autres groupes pourront avoir un représentant par commission. Rien n'empêche

les Non Inscrits à participer à deux commissions et ainsi, ils seront présents partout, il suffit que sur les cinq membres de ce groupe, trois d'entre eux participent à deux commissions. Je pense qu'il est de bonne démocratie que chaque groupe ait au moins un représentant dans chaque commission.

Je mets aux voix la liste des 17 commissions :

Pour : 51

Pas de contre

Abstentions : 16 (Groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.04 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le PRESIDENT. – Il y a deux solutions pour désigner les représentants à la Commission d'Appel d'Offres. Si on désigne à la proportionnelle, il y aura 3 représentants d'Union Toute, 1 de l'UMP, 1 du FN.

M. BLANC. – L'UMP et les Non Inscrits peuvent faire des propositions ensemble. C'est vrai pour les commissions comme pour la Commission d'Appel d'Offres.

M. le PRESIDENT. – Avez-vous un candidat titulaire et un candidat suppléant ?

M. BLANC. – Oui. Le titulaire est M. ROSSIGNOL et le suppléant est Mme BRUGUIERE.

M. JAMET. – Nous ne proposerons pas de candidats, nous pensons en effet que les Commissions d'Appels d'Offres ne sont pas assez transparentes pour en découvrir les dérives et nous avons décidé, au Front National, ne connaissant pas ce qui se passe en aval et en amont de ne participer à aucune commission d'appel d'offres.

M. le PRESIDENT. – Je ne prends pas pour nous, Union Toute, les observations de M. JAMET. Je vois qu'il tire d'utiles instructions du compagnonnage qu'il a fait avec le Président sortant pendant 12 ans. Je lui en laisse la responsabilité. Comme il ne présente pas de candidats et que cette commission est trop importante pour donner prise à des recours, je vais être obligé de faire voter à bulletins secrets, comme le veut la loi. On ne peut pas supposer le vote du Front National.

Union Toute propose une liste de cinq candidats, et les Groupes UMP-Non Inscrits proposeront une liste de cinq candidats.

M. BLANC. – Je ne peux pas laisser dire qu'il y aurait eu quelques interrogations sur le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres dans laquelle les représentants des différents groupes ont toujours participé, et à ma connaissance, cette commission a toujours respecté l'ensemble des règles.

M. JAMET. - Notre décision n'est pas régionale mais nationale puisque nous ne siégeons aux commissions d'appels d'offres d'aucun conseil régional.

M. le PRESIDENT. – Je n'ai aucune raison de penser qu'il ait été fait quelque chose d'illégal. Je vais demander à la Chambre Régionale des Comptes du Languedoc-Roussillon de nous faire un audit complet de la situation d'ici la fin de l'année, de façon à ce qu'on puisse départager le passé et l'avenir.

Si plus personne ne demande la parole, je vous propose de désigner deux scrutateurs : M. Richard FLANDIN et M. Fabrice VERDIER. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je mets aux voix les candidatures de MM. FLANDIN et VERDIER comme scrutateurs :

Pour : 67

Adopté à l'Unanimité.

Le scrutin est ouvert.

Avant de vous donner les résultats du vote, je voudrais vous préciser qu'aux termes de la loi, le Président de la Région est Président de la Commission d'Appel d'Offres. Il peut par arrêté se faire représenter pour assurer la présidence. Par arrêté, je désignerai donc M. Max LEVITA comme étant mon représentant pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

Je vais maintenant vous communiquer les résultats des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	67
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	9
Nombre de suffrages exprimés	58

Ont obtenu :

- Liste Union Toute	42 voix
- Liste UMP	16 voix

Le mode de calcul suivant la règle de la proportionnelle donne 4 sièges (4 titulaires et 4 suppléants) attribués à la liste Union Toute et 1 siège (1 titulaire et 1 suppléant) attribué à la liste UMP.

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

- Mme SABIOLS Nicole
- Mme CHARLES Paulette
- M. BOUSQUET J. Louis
- M. PASTOR Silvain
- M. ROSSIGNOL Stephan

Suppléants

- M. NAVARRO Robert
- Mme BESSET Jacqueline
- M. LOPEZ Frédéric
- M. BORE Jean-Paul
- Mme BRUGUIERE Marie-Thérèse

RAPPORT 01.05 – INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL

M. le PRESIDENT. – Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix :

Pour : 51

Pas de contre

Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.06 – REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER REGIONAL ET MANDATS SPECIAUX

M. le PRESIDENT. – Cela concerne les déplacements dans la région, la participation aux réunions d'organismes extérieurs dont font partie les Conseillers Régionaux, les indemnités kilométriques, les indemnités de séjour, etc... Y a-t-il des observations ?

M. JAMET. – Si un Conseiller Régional vient d'au-delà de la région, est-ce que les remboursements sont calculés de l'endroit où il habite ou est-ce que les remboursements sont uniquement limités à la région ?

M. le PRESIDENT. – Ils sont uniquement limités à la région. On ne peut pas imaginer qu'un élu parte de San Francisco pour venir à une réunion et qu'on lui paie le billet.

M. JAMET. – S'il est fonctionnaire et qu'il travaille quelque part, peut-il venir du lieu où il travaille ?

M. le PRESIDENT. – Non, c'est limité à la région. Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 51

Pas de contre

Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.07 – REGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DES MEMBRES EXTERIEURS DES SECTIONS

M. le PRESIDENT. – Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport :

Pour : 51
Pas de contre
Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.08 – LIGNES DE TRESORERIE

M. le PRESIDENT. – Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport :

Pour : 51
Pas de contre
Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT 01.09 – FINANCEMENT DES DIGUES DU RHONE

M. le PRESIDENT. – Je vais demander à M. ALARY de rapporter ce dossier.

M. ALARY. – Ce rapport vient à la suite de ce qui s'est passé dans les deux ou trois dernières années, voire plus, avec le Rhône. Une charte a été signée avec les trois Présidents de Région : Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon. Il serait maintenant souhaitable d'aller assez vite pour pouvoir faire des travaux d'urgence. Il ne s'agit pas là, avec 4 millions d'euros, de vouloir régler les problèmes de l'ensemble des digues du Rhône, mais uniquement de faire les travaux d'urgence qui ont été définis et qu'il serait souhaitable de réaliser au plus tôt, avant de nouvelles précipitations en septembre ou octobre.

Il vous est demandé effectivement d'affirmer la volonté de la région de participer en commun avec les régions PACA et Rhône-Alpes, l'Etat et l'Agence de l'Eau à l'élaboration d'un schéma global de gestion des crues du Rhône sur l'ensemble du fleuve, de soutenir financièrement les travaux qui en découleront et seront effectués par des opérateurs locaux et enfin, de créer un programme « digues du Rhône » et d'y inscrire un montant de 4 millions d'euros d'AP.

M. le PRESIDENT. – Il va de soi qu'il s'agit uniquement de travaux d'urgence et que cela n'a rien à voir avec le programme général qui doit être la mise en place d'une structure réunissant si possible Bruxelles, mais en tout cas l'Etat, les régions Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et les Conseils Généraux concernés. Tout cela va demander plusieurs mois.

Nous avons l'intention de donner ces 4 millions d'euros à un syndicat qu'animait le maire de Fourques, M. DUMAS, mais j'ai vu que toute une série de villes en avait démissionné. Nous allons créer le programme et ensuite, soit ce syndicat est en état de faire les travaux et on le saura dans les 8 à 10 jours qui viennent, ou alors nous mettrons cette somme à la

disposition du Conseil Général du Gard pour qu'il fasse les travaux. Il s'agit uniquement des travaux de confortement sommaire avant l'automne. L'an prochain, nous vous présenterons un programme général. Je pense qu'il faut hausser les digues du Rhône, cela a été fait côté PACA, il faut le faire de l'autre côté pour assurer une meilleure protection de la Petite Camargue, d'Arles et de l'ensemble du Gard rhodanien.

M. PASTOR. – C'est avec une certaine émotion que pour la première fois je prends la parole dans cette enceinte, au nom des Verts pour vous faire part, à l'occasion de cette délibération, de l'approche qui sera la nôtre tout au long de ce mandat en matière de prévention des inondations dans le bassin du Rhône.

Ainsi nous ne pouvons que nous louer de la volonté clairement affichée aujourd'hui par l'ensemble de notre majorité de mettre en œuvre une gestion globale de ce fleuve en cherchant à impliquer dans un cadre durable, pluriannuel, l'ensemble des acteurs concernés, notamment à travers une action interrégionale et l'aide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Comme vous venez de le dire, M. le PRESIDENT, sans doute sera-t-il aussi indispensable de nous tourner prochainement vers l'Europe tant la présence de ce cours d'eau en lisière de notre territoire régional présente des caractéristiques structurantes de dimension continentale.

La communauté scientifique s'accorde aujourd'hui à le reconnaître, l'accentuation des événements climatiques subis dans notre région ces dernières années est la manifestation de tendance lourde à un réchauffement de la planète, résultat d'un mode de développement insoutenable à l'échelle mondiale. A l'échelle mondiale, certes, mais il nous appartient aussi à nous, habitants de l'ancienne Septimanie, de cet occident bas-rhodanien, occitan et catalan, de changer ici et maintenant, ce mode de développement.

Cela devra se lire notamment dans chacun des choix que fera notre collectivité régionale dans les années à venir. Il n'en reste pas moins que ces événements ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire de nombre de concitoyennes et concitoyens sinistrés. Nous nous devons donc d'être à leurs côtés en mettant en œuvre sans délai une première mesure concrète de solidarité publique. L'aide à un programme d'urgence pour réparer ce qui peut l'être et notamment certaines digues non entretenues depuis de trop longues décennies.

C'est pourquoi nous voterons pour votre proposition, M. le PRESIDENT. Néanmoins, nous profitons de l'occasion pour affirmer solennellement notre attachement à une gestion écologique de l'éco-système complexe que constitue le Rhône qui ne pourra se résumer au fil des ans à la construction ou au renforcement de digues. Ce que pourrait laisser abusivement croire à certains observateurs distraits la présente délibération.

En effet, l'enjeu de la politique globale à mener sera de restaurer le fleuve dans son intégrité et dans sa largeur, non de le contraindre encore davantage en canalisant son lit de manière toujours plus étroite et en l'enserrant de part et d'autre par des protections artificielles toujours plus hautes. La très représentative confédération des riverains du Rhône qui représente plus de 40 associations de ces moyenne et basse vallées ne s'y trompe pas lorsqu'elle condamne à juste titre la fuite en avant que constituent les projets de construction de nouvelles digues pharaoniques envisagées ici ou là. Nous faisons entièrement nôtre leur approche qui consiste à exiger la reconquête des bassins d'expansion naturels de crues d'une part, et la suppression des trop nombreuses obstructions artificielles, dites embâcles, d'autre part, qui sont autant de stigmates d'une

action humaine plus soucieuse d'aménagements arrogants en zone inondable que de gestion modeste du territoire tenant compte des équilibres et des risques naturels.

Avec les riverains du Rhône, donc, et pour eux, et nous n'en doutons pas, avec vous M. le **PRESIDENT**, là se trouvera le sens de notre action au sein de cette majorité régionale à l'instar de ce qu'impulsent depuis plusieurs mandats déjà nos homologues allemands, les Grunens, pour la reconquête de l'intégrité de cet autre fleuve européen majeur qu'est le Rhin.

Mme CELLIER. – C'est en tant que Conseillère Régionale mais également en tant que maire de Beaucaire, directement concernée par les crues du Rhône, que je vais intervenir au sujet de cette délibération. Sur le rapport qui nous est soumis ce jour, je souhaiterais, au nom du groupe UMP, faire un certain nombre de remarques.

Sur l'affirmation de la volonté de participer à un pool institutionnel chargé de l'élaboration d'un schéma global de gestion des crues du Rhône, vous reprenez en des termes moins précis une délibération que nous avons votée le 27 février dernier. Nous nous réjouissons que vous acceptiez de participer à ce que le Gouvernement a proposé de mettre en place sous la houlette du Préfet de Région Rhône-Alpes.

M. le PRESIDENT. – Et sur la proposition d'une Ministre qui vient d'être virée.

Mme CELLIER. – Puisque vous la suivez, je pense que cette proposition n'était pas si négative que cela.

Concernant le soutien financier des travaux qui en découleront et qui seront effectués par des opérateurs locaux, là aussi, c'est la continuité dans la politique que nous avons engagée depuis 10 ans et nous continuerons, bien entendu, à l'approuver.

Sur la création d'un programme Dignes du Rhône et l'inscription d'une autorisation de programme de 4 millions d'euros, nous ne pensons pas que ce montant sorte de votre imagination. Nous souhaiterions, et la majorité des élus des communes membres du Syndicat des Dignes du Rhône de Beaucaire à la Mer, qui n'ont pas du tout démissionné, ce sont simplement des représentants de villes qui l'ont fait pour que les maires puissent à leur tour accéder à la représentation dans ce syndicat, connaître l'affectation de ces crédits et quels travaux doivent être engagés le plus rapidement possible. Je vous précise donc que ce syndicat est en acte de continuer comme il le faisait jusqu'à présent.

Les riverains du Rhône souhaitent également connaître quelles sont les portions de digues et le calendrier de ces travaux pour que dès l'automne ils puissent être rassurés.

La partie de Saint-Gilles à Sylveréal est-elle comprise dans cette campagne de financement ?

M. Gilles DUMAS, Président de notre syndicat, tout dévoué qu'il est à cette grande cause, n'est pas en mesure aujourd'hui de nous apporter ces précisions.

Enfin, les démarches auprès de l'Union Européenne ont permis, dans le passé, de pratiquer d'importants et onéreux travaux de confortement des digues, notamment sur le Grand Rhône où le débit est 10 fois supérieur au seul Petit Rhône. Les travaux entre Beaucaire et Fourques ont sauvé plusieurs dizaines de milliers de foyers d'une inondation

dont la dimension aurait été comparable à celles que l'on rencontre en Extrême-Orient lors des moussons. C'est M. DUMAS qui nous l'a affirmé. L'Europe a donc permis aux contribuables locaux jusqu'à présent de ne pas supporter seuls le prix de la sécurité. Quelle est, M. le PRESIDENT, la part de l'Europe dans cette présente démarche ?

M. JAMET. – Les promesses que vous avez faites tout à l'heure m'ont fait chaud au cœur, j'aurais préféré toutefois les voir préciser et concrétiser dès aujourd'hui.

M. le PRESIDENT, notre région a été durement frappée ces dernières années par des catastrophes dites naturelles qui n'auraient cependant pas eu les conséquences dramatiques que nous avons connues si les mesures de prévention nécessaires avaient été prises en temps utile pour les conjurer ou, pour le moins, en atténuer les effets. Nous avons tous encore en mémoire ces tragiques événements, Nîmes en 1988, le département de l'Aude en 1999, le Gard en 2002 et à nouveau le Gard et l'Hérault le 3 décembre 2003 ravagés par les inondations. Autant de drames auxquels nos collectivités ont été confrontées et pour lesquels aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce jour. Ce fut pourtant pour tous les candidats, il y a quelques semaines de cela, l'axe principal de leur campagne. Que reste-t-il aujourd'hui de leurs promesses ? Je vous dis cela, M. le PRESIDENT, comme je l'ai dit à maintes reprises à votre prédécesseur en espérant être davantage écouté que je ne le fus à l'époque.

Lors de l'assemblée plénière du 3 décembre 1999, je dénonçais déjà la modicité des crédits dégagés par notre région au profit des sinistrés, celle-ci ne représentant qu'1/200^{ème} des dégâts occasionnés par la crue des eaux. Le 7 octobre 2002, 25 millions étaient débloqués, l'équivalent de 2 % des dommages subis par nos concitoyens, un effort dérisoire là encore au regard de l'importance du sinistre.

Je déclarais à l'époque : « on découvre chaque fois que ce genre de désastre se produit que la prévention aurait coûté moins cher que les réparations qu'il a entraînées, cela sans tenir compte des pertes humaines irréparables et des graves traumatismes que celui-ci a pu de surplus engendrer. »

Le 12 janvier 2004, m'adressant au Président Jacques BLANC, je revenais à la charge : « ce n'est pas tant le budget prévu pour les investissements destinés à la réparation des dégâts causés par les inondations qui me choque, j'en dénonçais tout à l'heure les insuffisances, que le ridicule du budget que vous envisagez, pour les prochaines années, de consacrer à la prévention de ces risques. »

Cela pour vous dire que ma détermination est restée la même et que mon discours n'a pas changé en fonction de l'interlocuteur que je peux avoir en face de moi. Je vous suis évidemment lorsque vous préconisez une concertation et une collaboration entre les régions, l'Etat et l'Agence de l'Eau en vue d'élaborer un schéma de gestion des crues du Rhône. Il conviendrait sans doute d'y ajouter l'intervention des départements concernés, de l'Europe et pourquoi pas, du consortium des compagnies d'assurances qui trouveraient des avantages certains dans une gestion efficace et préventive des risques naturels.

Est-il besoin de rappeler cependant que les inondations ne se sont pas limités au bassin rhodanien et qu'elles ont aussi concerné le Lez ou le Vidourle frappant durement Lunel, Mauguio, Palavas, Pérols ou Lattes, que le fait d'envisager un programme d'actions pluriannuel est une façon déguisée de renvoyer au lendemain ce que l'on peut, ce que l'on doit faire le jour même, que vous ne nous proposez qu'une autorisation de programmes et

non des crédits de paiement. Celle-ci ne garantissant d'aucune manière les délais dans lesquels se concrétiseront nos interventions. ; qu'enfin, la somme envisagée, 4 millions d'euros, identique à celle que nous avons votée au début de l'année, est ridicule par rapport à l'ampleur des travaux qu'il conviendra de réaliser. D'autres efforts, beaucoup plus importants, dont l'urgence est loin d'être établie, vont nous être demandés. 15 millions pour la gratuité des livres scolaires, 23 millions pour la 2^{ème} ligne de tramway montpelliéraine. Si nous reportions à plus tard ces investissements, nous pourrions déjà disposer de plus de 40 millions d'euros. Gouverner, c'est choisir et c'est aussi prévoir. Vous l'avez dit lors de la séance d'inauguration de notre conseil. Prenez garde qu'à l'automne prochain, nos concitoyens ne vous reprochent à juste titre l'imprévoyance que vous aurez démontrée en ces circonstances. Vous ne pourrez dire alors que vous n'en avez pas été averti.

M. le PRESIDENT. – Vous parlez d'or dans la façon dont vous vous dédouanez sur vos anciens alliés en laissant porter sur eux le doute et vous, vous apparaissez comme le chevalier blanc. Si vous étiez si mécontent de ce qu'a fait la région ces derniers temps, il ne fallait pas voter 5 des budgets du Président BLANC dans la dernière mandature. Ne venez pas expliquer maintenant que ce n'est pas suffisant.

Ces 4 millions d'euros proposés sont pour des travaux immédiats et ils l'ont été à la demande du syndicat présidé par M. DUMAS. C'est lui qui nous a dit que pour faire les travaux immédiats d'ici à l'automne, cela coûterait 4 millions d'euros. Bien entendu, il ne s'agit pas de dire que le programme que nous allons faire sur le Rhône coûtera 4 millions d'euros. Cette somme sera versée pour engager les travaux immédiats.

Pour répondre à Mme CELLIER, lorsque nous avons vu M. DUMAS, il nous a dit que depuis 15 ans, il s'était fait du côté PACA, rive gauche du Rhône, 8 fois plus de travaux en crédits que sur la rive droite. Je voudrais vous dire que la majorité sortante dont vous faisiez partie n'a probablement pas fait son travail.

M. MALAVIEILLE. – Le rapport présenté aujourd'hui est important. Le groupe Communiste, pendant la campagne électorale et avant, a été toujours très sensible à ces questions d'inondations, de prévention et d'aménagement du territoire, c'est donc la raison pour laquelle ce rapport n'est pas anecdotique et symbolique. C'est un rapport important et le montant de 4 millions d'euros a été discuté avec M. DUMAS, Maire de Fourques, Président du syndicat. C'est une somme qui doit être débloquée dans l'urgence pour faire les travaux nécessaires.

Ce rapport ne devrait pas nous dispenser, ici, au Conseil Régional, de mieux préciser les enjeux, les engagements qu'avait pris l'Etat, qui ne sont pas tous tenus ; Ce n'est pas parce que Mme BACHELOT est partie que les engagements pris en matière de Plan BACHELOT ne doivent pas être tenus. Le rôle de l'Etat et de l'Europe doit être primordial dans le cadre de la gestion des inondations et des aménagements. Il ne faut pas tout reporter sur le Conseil Régional. Il va bien falloir que l'Etat s'engage un peu plus. Même votre collègue, M. FOURNIER, Maire de Nîmes, dit que si on suivait l'engagement actuel de l'Etat, il faudrait 100 ans pour sauver Nîmes des inondations. Donc, de la prudence et de la mesure, on vote ce rapport parce qu'il est important, c'est un engagement de campagne, les populations du Gard y sont très attachées et très attentives. Il faudra poursuivre et M. le PRESIDENT, puisque vous devez rencontrer le Préfet de Région dans quelques jours pour parler d'un certain nombre de dossiers, remettons sur la table la question des inondations et de l'engagement du Gouvernement sur ce sujet de travaux de

digues, d'entretien de rivières et surtout de mesures préventives. Il faut débloquer de l'argent au niveau de l'Etat et de l'Europe pour prévenir.

M. le PRESIDENT. – Nous faisons un avenant au Contrat de Plan et je vais demander à l'Etat d'y mettre de l'argent sur le Rhône et nous abonderons dans le Contrat. Je demande donc à ceux présents dans cette salle qui font partie de la majorité nationale de s'adresser dès maintenant à M. SARKOZY pour qu'il mette de l'argent au Contrat de Plan pour les digues du Rhône.

M. MARTINEZ. – Une suggestion à M. ALARY, lui-même et une petite délégation pourraient aller observer ce qui s'est fait dans la province espagnole de Murcie. L'ensemble du bassin fluvial a été enfermé dans un maillage électronique. Ce qui fait qu'ils sont capables de suivre la moindre goutte d'eau en temps réel et de pouvoir avertir les villages à temps. Ils ont maîtrisé ainsi leur problème d'inondations qui était récurrent.

M. DOMERGUE. – Vous avez mis en cause les élus nationaux, quelle que soit leur couleur politique, sachez que nous sommes prêts à travailler dans l'intérêt de la région à condition que nous soyons associés aux dossiers. Je voulais vous renouveler ma disponibilité et celle de tous ceux de notre camp à condition que nous soyons associés aux dossiers.

M. ALARY. – Il faut replacer ce rapport dans le contexte de la réunion d'aujourd'hui, c'est un rapport d'urgence et uniquement d'urgence qui avait été annoncé suite à la rencontre que nous avons eue avec le Président du syndicat, M. DUMAS, et d'autres élus, ainsi que plusieurs experts disant qu'il s'agissait de 4 millions d'euros et rien de plus pour des travaux d'urgence dans une période rapide. Ce rapport est uniquement dans ce but-là. Le reste des inondations, les fleuves départementaux, régionaux, les différents cours d'eau, qui n'ont rien à voir avec le Rhône seront traités à part dans le cadre de la commission Prévention des Risques Naturels et des Inondations. Cela viendra.

Je voudrais vous parler aussi de Territoires Rhône présidé par le Préfet Rhône-Alpes, La région PACA a délibéré il y a quelques jours, la région Rhône-Alpes va le faire, nous allons le faire nous aussi, afin de créer cette structure d'un syndicat mixte avec les trois régions. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'ensemble des départements au bord du Rhône cotisent à cette structure et adhèrent. La région Languedoc-Roussillon n'a jamais souhaité le faire et donc n'y adhère pas. J'ai pris le soin de vérifier. Il va falloir délibérer pour monter ce syndicat mixte. Actuellement, il n'y a aucune délibération sur ce syndicat, il faut que nous donnions notre aval. Ensuite, les départements et les communes adhéreront à cette structure et nous verrons comment nous pouvons, sur l'ensemble du Rhône jusqu'à la mer, travailler dans un deuxième temps.

Mme CELLIER. – Il s'agit d'une délibération du 25 février 2004.

M. ALARY. - Pour répondre à M. MARTINEZ, je voudrais lui dire qu'il s'agit là du traitement de l'alerte qui fait aussi partie de ces mesures. Nous sommes tout à fait d'accord pour aller voir ce qui se passe ailleurs.

Nous rencontrerons avec M. le PRESIDENT, M. DUMAS, les élus de la zone, et si le syndicat existe bien, nous verserons ces 4 millions d'euros. C'était uniquement le but de ce rapport.

M. le PRESIDENT. – Mme CELLIER, en effet, j'ai bien votre délibération mais je m'étonne. En effet, vous gouvernez cette région depuis 18 ans et vous avez attendu le 25 février 2004 pour prendre la délibération d'adhésion. Vous n'y êtes pas puisque ce syndicat ne s'est pas réuni, il ne le fait pas en période électorale. Il s'occupe des digues du Rhône et des élections régionales. Début février, avec M. ALARY, nous sommes allés à Fourques et vous avez délibéré 15 jours après.

Il ne suffit pas, lorsqu'il y a des inondations, que tous les ministres se déplacent. Lors des dernières inondations du Rhône, M. ALARY m'a dit qu'il était obligé d'être présent en permanence car il y avait 3 visites de ministres par jour parfois. Il ne suffit pas de venir pleurer sur les victimes lorsqu'on n'a pas fait grand chose. L'Etat n'a rien fait. Le seul chef de gouvernement à avoir fait un vrai travail en faisant construire les digues est Napoléon III en 1868 et depuis, personne ne s'en est plus occupé, en demandant aux riverains de les entretenir. C'est une action nationale, c'est l'Etat qui a fait défaut. Quant à l'Europe qui s'occupe des TGV voire des autoroutes, nous allons demander au Parlement Européen d'avoir un programme pour le Rhin, le Rhône, le Danube, l'Ebre et les grands fleuves européens.

Les régions ne sauraient être les leaders de ce syndicat, le leader c'est l'Etat avec l'Europe. Nous voulons bien y participer. Les régions ont des budgets minuscules par rapport à celui de l'Etat. Nous ne sommes pas un contre-pouvoir, les régions ne peuvent pas se substituer à l'Etat. D'autant plus que les régions françaises ont des budgets dérisoires par rapport aux autres régions européennes, espagnoles, italiennes et allemandes. Lorsque vous voyez que l'armée n'a même pas été envoyée pendant les inondations du Rhône, résultat la moitié d'Arles a été 5 semaines sous l'eau et que la Petite Camargue est restée plus d'un mois sous l'eau car il n'y avait même pas de pompes, c'est une impéritie incroyable. Que ceux qui étaient aux affaires au Gouvernement et dans la Région depuis 18 ans ne donnent pas de leçons en disant que cela ne va pas assez vite. Laissez-nous agir.

Je passe au vote du rapport 01.09 :

Pour : 59

Pas de contre

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

M. le PRESIDENT. – M. BLANC, je vous donne la parole pour une explication de vote.

M. BLANC. – Je ne peux pas laisser dire que les ministres sont venus pour faire du cirque alors qu'il y a eu une mobilisation jamais égalée de solidarité par rapport aux populations dans le drame. On n'a pas le droit d'utiliser le drame à des fins partisans. Je tiens à rappeler que face au drame des inondations du Gard, il y a eu cette mobilisation.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la prévention n'a pas été prise en mains et la Région n'a rien à se reprocher. Vous l'avez dit vous-même, elle ne pouvait pas se substituer à l'Etat, pas plus sous le gouvernement JOSPIN que sous l'actuel gouvernement. Par contre, elle a répondu à toutes les demandes présentées par le syndicat présidé par M. DUMAS en liaison avec le département du Gard et elle a permis qu'un certain nombre de travaux soient faits bien qu'il y ait eu des lenteurs du fait de

difficultés administratives. Si nous n'avons délibéré qu'au mois de février, c'est que ce syndicat ne m'a été proposé que lors d'une réunion à Avignon quelques jours avant. Dès que nous avons été sollicités, nous avons réagi.

Nous sommes d'accord, ne faisons pas de querelles que personne ne comprendrait. La prévention, aucun gouvernement ne l'avait pris en mains, la Région a fait ce qu'elle pouvait dans le cadre de ses moyens et de ses compétences. Je souscris à la proposition faite qui n'est qu'une réponse immédiate car on ne peut pas laisser l'automne arriver sans que des brèches soient réparées. Nous nous mobiliserons tant au niveau national qu'au niveau européen. C'est moi qui, au Comité des Régions d'Europe, ai permis par un amendement que l'on bénéficie du fonds de solidarité européen qui, pour la première fois, a été affecté, en particulier sur des travaux sur des digues. Nous sommes et continuerons de nous mobiliser tous ensemble.

M. le PRESIDENT. – N'y voyez pas une critique, vous êtes un véritable culbuto. On peut faire tout ce qu'on veut, vous finissez toujours par retomber droit et revenir. Vous n'avez pas réussi à adhérer au syndicat en 18 ans, vous adhérez 8 jours avant le 1^{er} tour et vous nous expliquez que vous nous aidez. Je vous remercie de nous aider mais il n'est pas inutile que vous vous mettiez au travail.

RAPPORT 01.10 – PROGRAMME D'ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES ET DE PREMIERS EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DES LYCEENS

M. le PRESIDENT. – Tout le monde demandait cette gratuité depuis 18 ans, je m'attendais, pour tous ceux que cela intéresse à ce qu'ils soient contents et je ne vois que des gens qui ne sont pas d'accord, les mêmes qui ne disaient rien à chaque rentrée scolaire lorsque les livres étaient payants.

Cette décision de gratuité va être étagée sur 3 ans. Cette année, nous allons offrir la gratuité à une année, l'an prochain à la deuxième, et l'année d'après à la troisième. Nous sommes obligés de lisser la progression de la dépense. Il nous faut fournir les livres gratuitement aux classes de seconde, première et terminale, cela va être étagé sur 3 ans jusqu'en 2006 et à partir de 2006, les livres seront gratuits dans ces 3 classes. La Commission Permanente se prononcera sur l'année par laquelle nous allons commencer. Nous allons avoir une concertation avec les parents d'élèves car je sais qu'il y a des problèmes de bourses de livres. Aujourd'hui, il est question de débloquer 1/3 de la somme.

Je voudrais répondre à ce que j'ai lu dans la presse. Certains ont dit que nous ne concertions pas. Nous n'avons pas à concerter sur une mesure présentée dans une campagne électorale. Je voudrais rappeler que nous sommes dans une démocratie représentative et que l'association telle ou telle n'aura jamais raison sur le suffrage universel. Le suffrage universel a décidé de nous élire pour que nous votions la gratuité des livres dans les classes secondaires. Donc, il n'y a pas besoin de faire une concertation supplémentaire.

Si on avait dû concerter, les livres n'auraient jamais été en place le jour de la rentrée 2004. Si le dossier n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour aujourd'hui, on n'aurait pas pu lancer l'appel d'offres lundi matin. Or, si on ne le lance pas lundi matin, les livres ne seront

pas là pour la rentrée et à ce moment-là, on nous aurait reproché de ne pas avoir tenu nos promesses. Donc, nous votons aujourd'hui car c'est la condition sine qua non pour qu'on puisse lancer l'appel d'offres en temps utile.

Il y en a qui m'ont écrit en disant que M. ou Mme X avaient fait ceci ou cela dans une autre région et qu'on devait faire pareil. Ici, les décisions ne se prennent ni à Toulouse ni à Marseille, ni ailleurs, elles se prennent à Montpellier. Pourquoi nous n'avons pas pris le système utilisé dans certaines régions consistant à donner à chaque enfant ou parents d'enfant une somme correspondant à la part de livres auxquels il a droit avec laquelle il va chez son libraire acheter ses livres ? Cela a été dénoncé dans beaucoup d'endroits car certains, pas tous, achètent plutôt des bandes dessinées avec leur chèque. C'est secondaire. Il y a plus grave. Si on donne la somme, en allant chez le libraire, ils vont payer la somme forte et cela nous coûtera au moins 40 % de plus. Ici nous gérons. Nous ne sommes pas très riches et si on veut tenir, il faudra tenir les cordons de la bourse d'une main de fer.

Sur la suggestion de certains collègues, nous allons faire des appels d'offres par bassin de lycée et même peut-être par spécialité de façon à ce que ce ne soient pas des sommes trop grosses, pour permettre à des libraires de s'associer pour répondre aux appels d'offres.

Pour distribuer les livres, nous aurons besoin de bénévoles. Nous proposons de les payer et que les grandes associations de parents d'élèves, la PEP, la FCPE, nous proposent des volontaires qui seront payés pour que cela fasse des rentrées d'argent pour les caisses d'associations de parents d'élèves. Par contre, nous allons demander une caution aux parents, ainsi ils veilleront à ce que leurs enfants tiennent les livres en bon état. Cela va nous permettre de faire durer chaque livre 4 ans. Ainsi, là où nous aurions dépensé 100 frs pour chaque enfant chez le libraire, nous ne dépenserons plus que 25 frs. Avec le gain de 40 % sur les appels d'offres groupés, plus celui de 300 % sur la durée du livre, nous ferons des économies de 340 %. Nous devons gérer serré, c'est pour cela que je vous propose ce système.

Voilà pourquoi nous avons rédigé ainsi le rapport. Avec l'option que nous prenons, sur six ans, avec le système que nous préconisons, cela va nous coûter 28,1 millions d'euros. Si nous donnons des chèques, chaque année, à tous les lycées, cela nous coûtera 75,7 millions d'euros.

M. BOUSQUET. – Je parlerai au nom du groupe Communiste et Citoyen. La mise en place de la gratuité des livres scolaires de la seconde à la terminale est un acte fort et juste et quelque part, de fait, il ne s'oppose pas aux volontés libérales, notamment aux volontés libérales compte tenu de l'accord général du commerce des services. Je trouve cette mesure particulièrement intéressante, populaire. Veillons à s'appuyer sur les parents d'élèves, vous l'avez dit M. le PRÉSIDENT, veillons à ce que les petites librairies ne soient pas éliminées, vous l'avez dit aussi, veillons à trouver une solution pour les familles des élèves qui vont entrer en 1^{ère} et risquent de ne pouvoir revendre leurs livres pendant deux ans, ce qui pénaliserait les familles les plus pauvres. Je sais que M. LEVITA est en train de travailler à des solutions là-dessus.

Donc, à l'évidence, une nouvelle politique s'engage en Languedoc-Roussillon Septimanie et les premières décisions vont dans le bon sens.

J'en profite pour dire un mot hors sujet. Il y a eu une réunion des Présidents de Région socialistes, il y a eu également une rencontre nationale des Présidents et vice-Présidents des groupes communistes, et je vous annonce que vous pourrez compter sur les communistes pour tout faire pour mettre en échec les projets de décentralisation Raffarin, en appui sur les centaines de milliers de manifestants de l'an passé qui l'ont refusé et sur le vote de millions de Françaises et de Français qui viennent de s'exprimer.

Avec la même détermination, nous aiderons à la mise en route d'une démocratie participative encore jamais réalisée dans cette région, quelque chose qui va bien plus loin que cette démocratie délégataire loin d'être suffisante pour les citoyens de notre pays.

M. le PRÉSIDENT. – Je voudrais remercier M. BOUSQUET qui me permet de faire une mise au point sur la réunion qui a eu lieu récemment. Il ne s'agissait pas d'une réunion des Présidents de Conseils régionaux socialistes, c'était une réunion des Présidents de Conseils régionaux de gauche. J'ai lu que j'y étais absent, cela arrivera souvent, j'étais d'ailleurs représenté par M. NAVARRO, Vice-Président, et que 7 autres Présidents de Région étaient représentés. M. NAVARRO est capable de voter comme moi. Au sein des Présidents de gauche, il y avait deux candidats, mon ami Alain LEVERNE de Haute-Normandie et mon ami ROUSSET d'Aquitaine. Après nous être consultés, nous avons voté au premier tour interne pour M. ROUSSET. M. ROUSSET a donc été élu Président et j'en suis ravi. Il a fait un énorme travail en Aquitaine et nous avons l'intention d'aller voir ce qu'il a fait durant ces six dernières années sur le plan du développement économique, des relations avec les entreprises, de la création d'emplois, de la liaison du binôme formation-recherche matières grises, chefs d'entreprise.

Si vous votez cette délibération, nous enverrons l'avis d'appel public à la concurrence le 4 mai, la date limite de remise des offres sera le 28 juin, la Commission d'Appel d'Offres se tiendra le 29 juin, après examen des offres, elle attribuera le 6 juillet, la délibération de la Commission Permanente autorisant la signature des marchés aura lieu fin juillet. La notification pourra être faite aux attributaires fin juillet, pour qu'on nous livre les manuels fin août, dernier délai. Ainsi, nous pourrons les distribuer dans les dix premiers jours de septembre dans les lycées.

Cette délibération concerne également l'enseignement professionnel, les boîtes à outils, etc... cela concerne les écoles hôtelières. Cette mesure concerne 100 000 élèves, elle concerne donc exactement 98 000 familles du Languedoc-Roussillon.

Mme JAMET. – Je ne suis pas encore habituée au fonctionnement, on prend les décisions, on se concerta ensuite, vous donnez les réponses et je vous pose ma question après. Je m'en tiendrai donc à l'intervention que j'avais préparée et qui se pose cruellement de toutes les manières.

Je voudrais intervenir au sujet de ce rapport portant sur le programme d'achat de manuels scolaires mis à la disposition des lycéens, de tous les lycéens de seconde, dont la mise en œuvre s'étalerait sur trois ans, qui débiterait à la rentrée 2004, et qui va coûter 15 millions d'euros.

Nous serons d'abord curieux de connaître la position de vos amis du groupe socialiste sur ce point puisqu'ils se sont systématiquement opposés aux subventions attribuées aux établissements privés durant 18 ans, et ce projet devra s'appliquer aux élèves des établissements privés et publics.

Mais nous souhaiterions savoir surtout pourquoi avoir fixé le montant de cette aide à 150 euros en Languedoc-Roussillon, alors qu'en Rhône-Alpes, M. QUEYRANNE offre 70 euros aux lycéens, ou M. GEWERC, 100 euros, en Picardie.

Pour ce qui concerne l'aspect social, l'intention est louable, mais dans le cadre d'une bonne gestion et dans un souci d'équité, cette mesure devrait être, selon nous, menée avec pondération. D'abord, cette gratuité devrait être fournie au prorata des ressources des parents. Ensuite, pourquoi se limiter aux secondes et ne pas étendre aux premières et terminales, puisque nous y sommes ? Et pour finir, la sincérité de cette aide me semble discutable. Chaque élève achète des livres, c'est vrai, qui peuvent obérer le budget « rentrée » des familles, mais ils les revendent ensuite en fin d'année. Ce qui pose la question de la réalité du boni que peuvent retirer les parents de cette nouvelle mesure.

D'un point de vue gestionnaire, le coût nous semble très élevé et les choix peu judicieux, la procédure maladroite et préjudiciable à plus d'un titre pour les divers intervenants concernés.

Premièrement, selon vous, la distribution de ces livres devra être assurée par des vacataires payés par la Région, selon nous, cela va considérablement en alourdir la gestion.

Deuxièmement, l'absence de concertation et la précipitation de cette décision vont mettre dans l'embarras les associations de parents d'élèves, dont la gestion des livres scolaires est la principale mission.

Troisièmement, les librairies, et je veux parler surtout pour les petites librairies, vont être pénalisées, car cette ressource pour certains représente une bonne part de leur activité annuelle.

En Picardie, par exemple, j'y reviens encore, le Conseil Régional a instauré l'utilisation d'une carte à puce délivrée par l'établissement au moment de l'inscription. Il n'y a donc pas de surcoût pour ce qui concerne les vacataires et toutes les librairies ainsi que les associations de parents d'élèves qui ont choisi d'être partenaires dans cette opération, participent et bénéficient de cette mesure sans exclusive.

Quatrièmement, l'achat des livres, option pour laquelle vous semblez opter, ne nous semble pas un bon choix. Acheter des livres sous le prétexte qu'ils seront rendus en fin d'année par chaque lycéen, et imaginer qu'ils pourront servir pendant trois voire cinq ans, nous paraît enfin illusoire. Les changements de programmes dans le cadre de non-réformes et les choix temporaires et aléatoires de l'éducation nationale ne permettent plus de proroger utilement et véritablement l'usage de ces matériels pédagogiques. L'amortissement sera nul ou dérisoire. D'autre part, chacun était libre d'acheter en fonction de ses revenus ou de ses priorités, des livres plus ou moins neufs et plus ou moins chers.. Avec votre système, au moins, nous savons que tous les élèves auront de vilains bouquins au bout de trois ans. C'est sans doute votre perception de l'équité sociale.

Et enfin, parce trop c'est trop, sachez qu'il nous apparaît intolérable que la concertation sur ce sujet, entre autres ou encore une fois, n'intervienne qu'après une prise de décision unilatérale devant laquelle vous mettez tous les intervenants et notre assemblée.

Tout cela n'est pas, selon nous, une bonne vision ni une bonne perception de la démocratie.

M. le PRESIDENT. – Vous m'expliquez qu'on donne trop. Je m'étonne que le Front National qui demande qu'il n'y ait pas d'impôts, qu'on les baisse, propose un système qui coûte trois fois plus cher. Si je vous suivais, cela coûterait 75 millions d'euros sur six ans au lieu de 28. Comme vous savez que c'est nous qui faisons voter les impôts, vous nous poussez au crime et après vous interviendrez pour dire qu'on hausse les impôts et que c'est scandaleux.

Vous dites qu'ils auront de vilains livres au bout de trois ans. Je pense que les Présidents des Conseils Généraux vous répondront que cela fonctionne dans les collèges depuis 15 ans et les livres sont en bon état la troisième année, car avec le système de caution, les familles font plus attention et si les livres sont abîmés, on récupère la caution qui nous permet d'acheter un livre neuf.

Mme ARDITI. – Je tiens à préciser la position du groupe Verts et Citoyens mais je souhaite auparavant relever une contradiction dans les propos de Mme JAMET. Elle nous explique que finalement cela ne coûte pas si cher que cela aux élèves aujourd'hui parce qu'ils achètent les livres mais les revendent et aussi, que de toutes façons la Région ne pourrait pas faire marcher les livres sur quatre ans, car on ne peut pas les revendre car ils s'épuisent beaucoup plus vite et on ne peut pas les garder. Donc, si les élèves peuvent les garder et les revendre, la Région peut le faire aussi, sinon, c'est valable pour les deux.

En ce qui concerne la position du groupe Verts et Citoyens, nous nous félicitons de cette décision qui est une promesse de campagne, attendue depuis longtemps par l'ensemble des parents d'élèves. D'autant plus que cette décision est prise très rapidement afin de pouvoir mettre en œuvre dès septembre et non pas à la rentrée de l'année suivante.

Bien sûr, la mise en œuvre pose quelques petits problèmes. D'abord, la montée en puissance sur trois ans de l'opération qui fait qu'en 2004, par exemple, les livres seront gratuits pour les lycéens de seconde, l'année suivante pour ceux de seconde et première et ensuite, gratuits pour tous. Le problème est la génération intermédiaire, les élèves actuellement en seconde vont devoir acheter leur livre de première, sans pouvoir revendre les leurs. Nous avons donc une année de transition qui se reproduira trois fois pour la même génération. Il faudrait résoudre ce problème, je pense qu'il y a des solutions.

M. le PRESIDENT. – J'ai oublié de répondre à Mme JAMET lorsqu'elle a dit qu'elle n'était pas d'accord du fait qu'on prenne des bénévoles. Je ne peux pas demander aux proviseurs ou aux enseignants de distribuer les livres. Cela ne fait pas partie de son travail. Si nous ne mettons pas des bénévoles ou des vacataires payés par le Conseil Régional pour distribuer les bouquins, ils ne le seront pas.

Si on peut imaginer que les fédérations de parents d'élèves nous ristournent les livres de seconde, on peut envisager cette solution.

Mme ARDITI. – Il faudrait juste ajouter trois mots dans la délibération proposée, en tête : « en ce qui concerne les livres neufs » et on fait référence à l'aspect d'appel d'offres.

M. le PRESIDENT. – On ne peut pas savoir, car les parents d'élèves ne pourront récupérer les livres qu'en juin. Or, on ne sait pas combien on va en récupérer et on ne

pourra pas lancer les appels d'offres sans mettre le compte total. Mais nous rachèterons aux parents, comme mesure sociale.

Mme ARDITI. – Concernant les parents d'élèves, la gratuité fait effectivement disparaître la notion de bourse aux livres, il faut donc trouver un moyen pour que ces fédérations, dans le système que nous allons mettre en œuvre, trouvent leur place et permettent de reconstruire ce contact avec les parents, essentiel pour eux car il ne s'agit pas seulement de dire que la bourse aux livres est une de leurs ressources, elle est aussi un des moyens du contact avec les parents. C'est à travers cela que nous avons des parents forts, que les lycées ont besoin de parents organisés, actifs, attentifs à l'évolution du système éducatif. Il ne faut pas les affaiblir et trouver le moyens de les impliquer.

Au-delà de ces deux problèmes, notre groupe approuve totalement cette décision et il la votera des deux mains.

Mme PAGES quitte la séance en donnant procuration à M. ROSSIGNOL.

M. NAVARRO. – Au nom du groupe Socialiste et Radical de Gauche, je me félicite qu'une mesure phare de notre campagne suscite autant d'intérêt, la preuve qu'elle était bonne. Je me félicite d'autant plus que cela sera l'une des premières mesures que nous mettrons en place.

L'historique de cette mesure est tout d'abord une notion de justice et d'équité sociale. Il y a encore dans notre système scolaire bon nombre d'enfants qui ne sont pas égaux face aux études. C'est surtout en pensant à ceux-là que nous avons pensé à mettre cette mesure en place. Je veux bien que d'un point de vue technique on pense à d'innombrables autres considérants, mais le plus fort pour nous est d'abord l'égalité des enfants face à l'éducation.

Hors sujet, en ce qui concerne l'ARF, je tiens à dire que tous les Présidents de régions de France étaient représentés quelle que soit leur sensibilité politique. Vous avez été excusé de cette réunion, M. le PRESIDENT, le Président ROUSSET m'a chargé de vous transmettre ses amitiés.

M. le PRESIDENT. – Cette mesure n'est pas faite pour les libraires ni pour les parents d'élèves, pour les enseignants, elle est faite pour les enfants. C'est une mesure de justice sociale, d'égalité des chances. Les gens aisés qui peuvent acheter les livres pour leurs enfants, cela leur fera plaisir mais, moi je pense aux 40 ou 45 % d'enfants de familles modestes qui n'auront pas en trop ces 150 euros économisés. Comme disait Jean JAURES « Pour les classes sociales défavorisées, rien n'est trop beau. »

Mme TIGNERES. – Je voudrais pointer la maladresse de Mme JAMET sur cette affaire car on a du mal, sortant de cette précédente mandature à entendre ce que je viens d'entendre. Je me félicite, quant à moi, de la décision que la gauche s'honore de prendre aujourd'hui puisque pendant les 6 dernières années, la droite l'a portée dans cette assemblée devant le plus profond mépris, ainsi que le parti communiste. C'est dans l'enseignement technique que se regroupent les familles en grande difficulté, or, c'est là

que le coût de la rentrée est le plus élevé. M. le **PRESIDENT**, lorsque vous parlez des lycées professionnels, je voudrais signaler à l'assemblée le coût prohibitif d'une boîte à couteaux de 2 600 frs. Il faudra que la gauche s'honore d'aller jusque là.

Quant à Mme **JAMET**, je suis affligée d'entendre dire qu'il faut laisser le choix aux familles d'acheter les livres usagés si elle le veulent ou neufs si elles le veulent. Je n'ai jamais entendu une pareille logique et cela m'afflige. Parce que les enfants qui sont condamnés aux livres usagers sont les enfants les plus en difficulté. La gauche s'honore de vouloir offrir la gratuité de l'école en région Languedoc-Roussillon.

Pour terminer, je vous fais observer que le groupe Communiste que vous avez mis en cause à travers vos propos a toujours appliqué la loi. La loi, c'est aide aux fonctionnements des écoles privées confessionnelles et ses restrictions sur l'investissement à l'école privée. De ce point de vue, nous resterons en application stricte de la loi y compris à l'intérieur de la majorité de M. **FRECHE** aujourd'hui.

M. le PRESIDENT. – Mme **TIGNERES**, je partage totalement votre point de vue, j'en profite pour dire que cela concernera les deux systèmes puisque c'est la loi, mais comme il y a un débat, je voudrais dire que si nous privilégierons l'enseignement laïque, nous ne déclarerons aucune guerre à l'enseignement privé. A la Grande Motte, un lycée a été fait par le lycée privé de la Merci à Montpellier. Je voudrais être clair, il n'y aura pas de deuxième tranche pour ce lycée, pas par vengeance, mais il manque 12 lycées dans la région et je ne pense pas que celui de la Grande Motte soit le plus urgent. On verra dans 6 ou 8 ans.

Mme FOULQUIER. – Le groupe Union pour le Languedoc-Roussillon est tout à fait favorable à cette mesure. J'avais préparé une intervention qui se trouve être en grande partie caduque puisque vous avez par avance répondu à un certain nombre de nos interrogations. Cependant, je voudrais vous poser un certain nombre de questions et peut-être des pistes à vous proposer.

S'agissant des collègues, M. le **PRESIDENT**, il s'agit de crédits d'Etat et non du Conseil Général, des crédits que nous, chefs d'établissement, gérons et avec lesquels nous achetons les manuels scolaires choisis par les équipes pédagogiques.

Pour ce qui concerne votre calendrier et le coût de l'opération sur trois ans, il me semble que cela serait à revoir dans la mesure où les programmes nationaux évoluent très vite dans certaines disciplines. Donc, plus de prudence à ce sujet.

J'ai compris pourquoi vous n'aviez pas demandé l'avis des personnels de l'Education Nationale puisque c'est la région qui va tout gérer et que des bénévoles que vous allez payer assureront la manutention, la distribution, etc... Je me demande comment on paie des bénévoles.

M. le PRESIDENT. – S'ils sont bénévoles, ils pourront donner leur argent à l'association de parents d'élèves qui les désignera. Si les associations n'ont pas de bénévoles à nous fournir, on en trouvera tout seul pour qu'ils fassent le travail car de toutes façons, il faudra distribuer les livres.

Mme FOULQUIER. – Tout à fait, nous sommes ravis que cela ne retombe pas sur les emplois les plus précaires ou les ATOS dans les établissements scolaires.

M. le PRESIDENT. – Vous avez dit que nous voulions garder les livres quatre ans. Bien entendu, je ne suis pas dupe de certains livres d'histoire dans lesquels on change trois mots d'une année sur l'autre pour les faire revendre. Par contre, il peut très bien se faire que dans une matière scientifique il y ait un changement profond, il va de soi que le pédagogique l'emportera toujours sur l'argent et nous changerons les livres. Quand j'ai parlé de quatre années, je parlais de la norme.

Mme FOULQUIER. – Je reprendrai les propos de Mme ARDITI pour dire qu'il risque d'y avoir une génération sacrifiée, c'est-à-dire les bons élèves actuellement en seconde et qui passeront en première l'an prochain. Il est vrai qu'il faudra trouver une solution qui ne sera pas simple parce que dans les meilleurs délais, il faudra informer les familles de la solution que vous envisagez actuellement.

Pour les délais de livraison, je suis moins optimiste que vous. Les fédérations de parents d'élèves savent très bien qu'il y a toujours des retards de livraison surtout si l'appel d'offres s'effectue aussi tardivement. Je pense que les lycées seront très heureux, la rentrée scolaire se faisant le 2 septembre, d'avoir en quelque sorte une semaine de vacance supplémentaire.

M. le PRESIDENT. – Je voudrais exprimer ici, avec tous mes collègues de la majorité, notre profond respect à tous les enseignants qui œuvrent dans cette région. Pour moi, être socialiste, c'est d'abord respecter les enseignants, si nous ne les avons pas, nous ne pourrions pas appliquer notre programme, car les choses essentielles, pour moi, sont la formation professionnelle, la recherche, l'enseignement, les lycées techniques, professionnels, la formation initiale, la formation continue. Nous ne pouvons faire tout cela, dans les six ans qui viennent, qu'avec un profond accord, en consensus, en sympathie, « sentir avec », avec les enseignants.

Mme FOULQUIER. – Pour conclure, je dirai que cette mesure nous semble bonne, mais il faudrait tout de même ne pas oublier qu'elle doit contribuer à l'éducation citoyenne de nos élèves et à leur responsabilisation.

Mme NEGRIER. – Mme TIGNERES ayant dit ce que j'avais l'intention de dire, je voudrais simplement me féliciter que cette mesure soit plutôt dans le sens de l'égalité et non pas en tenant compte des conditions de ressources des parents qui devraient fournir des tas de documents, étant donné que notre société est déjà très équitable et que les familles perçoivent des bourses. Il y a là une mesure égalitaire, chaque enfant aura les mêmes droits et cela me semble une mesure tout à fait bonne.

Mme LE DAIN. – Je me retrouve dans la plupart des propos qui ont été tenus par mes amis de la majorité, de notre Union Toute, pour une mesure aussi essentielle. L'engagement est tenu très rapidement, pour des raisons techniques, certes, mais aussi parce que c'est un engagement phare, qui vient de loin. L'école de Jules FERRY a toujours voulu être une école laïque, publique et gratuite. C'est cette gratuité que cette mesure va enfin installer dans cette région, pour tous les élèves de toutes les classes d'âge, à l'école primaire, au collège et maintenant au lycée. Il est dommage que l'Etat n'ait pas assumé cette décision mais il est de l'honneur de notre liste, de la gauche, dans toutes les régions de France, maintenant, de la faire et de la faire très vite.

La question des modalités n'est pas essentielle mais elle est tout à fait importante et nous ne pouvons pas accepter les propos de Mme JAMET. Pour moi, en tant qu'ancienne Présidente de fédération de parents d'élèves, la FCPE, entendre Mme JAMET nous parler d'équité, nous dire que les enfants de riches peuvent acheter les livres neufs et que les autres n'auront qu'à acheter les livres d'occasion est quelque chose de profondément scandaleux dans une enceinte républicaine qui est celle de notre Région, de notre République, ici en Languedoc-Roussillon Septimanie. Mme JAMET a également tenu des propos sur l'équité et des propos inacceptables en expliquant que c'était dans les missions des fédérations de parents d'élèves d'assurer l'accès à un taux plus faible, pour les familles en exprimant le besoin, des livres. Ce ne sont pas dans nos missions, nous avons suppléé à la défaillance de l'Etat en l'assumant pendant de trop nombreuses années.

Cette mesure va enfin permettre de réellement rétablir l'égalité comme cela a été souligné par tous les orateurs.

Je voudrais souligner que cette mesure est doublement importante, utile à deux égards : l'égalité et la gratuité des livres, c'est une chose, mais savez-vous qu'une part considérable des enfants et des familles qui faisaient appel aux bourses aux livres le faisaient dans le cadre du fonds social lycée, utilisé donc pour acheter les livres. Ce fonds social pourra enfin être utilisé pour autre chose que l'achat des livres, pour épauler les élèves, leurs familles, dans d'autres chemins éducatifs, dans d'autres chemins d'apprentissage. C'est pour cela que cette mesure est fondamentale et que notre assemblée s'honorera de la prendre à sa première réunion. Je vous remercie.

M. LEVITA. – Je m'associe aux propos de Mme LE DAIN. Nous avons des principes à respecter et le premier était celui de la gratuité des livres. Les autres systèmes de cartes à puce sont bons sur le plan technique mais ils ne respectent pas le principe de la gratuité. Nous avons voulu respecter le système existant dans les écoles primaires et maternelles de notre pays ainsi que dans les collèges.

En second, nous avons voulu respecter les engagements pris au cours de la campagne électorale.

Lorsqu'on est d'accord pour accorder les principes, ensuite il y a les difficultés, nous les avons abordées, auxquelles vous avez déjà apporté, M. le PRESIDENT, un certain nombre de solutions. Il reste le problème des années de transition, il s'agit pour nous de voir dans quelles mesures nous pouvons acheter les livres d'occasion, soit aux fédérations de parents d'élèves, soit aux élèves en passant par les fédérations de parents d'élèves.

Sur le principe, nous pouvons le faire, j'ai demandé une étude juridique de nos services car il reste à voir dans quelles mesures on peut réaliser cette possibilité pour que nous soyons inattaquables juridiquement.

Quant à la concertation, j'ai reçu en votre nom, M. le PRESIDENT, à la fois, le syndicat principal des proviseurs et dans la mesure où nous ne leur demandons pas un travail supplémentaire qu'ils sont incapables d'assurer du fait du manque de personnel flagrant dans leurs établissements, ils sont d'accord pour l'intervention de la région par des vacataires ou des bénévoles. J'ai également rencontré des fédérations de parents d'élèves, ils ont à trouver des façons d'intervenir dans les lycées. Notre impératif est qu'il faut des livres le 2 septembre dans les classes, la proposition de délibération qui se

présente à nous ce matin va nous permettre de tout mettre en œuvre pour que les livres gratuits soient dans les lycées à la rentrée de septembre.

M. SAINT-LEGER quitte la séance en donnant procuration à M. BLANC.

M. le PRESIDENT. – Je demande aux membres de la Commission Permanente d'y réfléchir car nous prendrons la décision définitive de savoir par quelle classe nous commencerons. En commençant par les terminales, cela permettrait aux fédérations de parents d'élèves de se retrouver. Ainsi, si ceux qui entrent en première doivent acheter leurs livres, ils pourront revendre leurs livres de seconde. Est-ce que vous seriez d'accord. J'inscrirai donc dans le vote sous forme d'amendement que nous donnerons la gratuité aux classes de terminale, l'an prochain aux premières et dans deux ans aux secondes.

M. LEVITA. – Pour les LEP, dans la mesure où les élèves vont acheter une boîte à outils qui va les suivre tout au long de sa scolarité et vraisemblablement il ne la rendra pas.

M. le PRESIDENT. – Je vais donc le formuler ainsi, pour l'enseignement général on commence par les classes de terminale et pour ce qui est du matériel technique, par les classes de seconde.

Voilà une vraie décision de gauche dont on peut être fiers. 18 ans de droite, les livres sont payants, la gauche arrive, ils sont gratuits. J'ai dit tout à l'heure que je pensais à Jules FERRY mais je pense également à Louise MICHEL, institutrice, qui proposait dans le programme de la Commune en 1870, la gratuité des livres. C'est à ce niveau qu'il faut se hausser. Je le demande à tous, même aux fédérations de parents d'élèves. Ne pensez pas toujours aux petites choses négatives, mais aussi aux mesures positives comme celle-là. Je ne crois pas à l'égalité absolue de la société mais je crois à l'égalité des chances sur toute la durée de la vie, l'enseignement secondaire et supérieur mais aussi la formation professionnelle continue sur la durée de la vie. C'est aussi un facteur d'intégration. Il faut dire aux parents qu'ils expliquent à leurs enfants que la seule façon éternelle de s'intégrer c'est par l'école. Il n'y a pas d'autres voies démocratiques On peut avoir les plus belles fonctions mais il faut travailler, c'est la seule façon d'y arriver. On a intégré des pauvres dans ce pays depuis le début du siècle, des Italiens, des Espagnols, des Bretons, pauvres, et ils sont arrivés par le travail et pas en cassant, en volant, en dealant. Il faut revenir à des idées simples comme l'effort personnel. Il faudra aussi apprendre à respecter les enseignants. Il faut rétablir l'ordre républicain dans les écoles. On mettra l'argent mais on ne peut pas donner la volonté et il ne faut pas éternellement dire que c'est la faute de la société. Il faut se mettre au travail. C'est cela les chemins du savoir et de l'égalité des chances.

Je vais passer au vote :

Pour : 43

Pas de contre

Abstentions : 24 (Groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Adopté à la Majorité.

M. MARTINEZ. – Pour avoir pendant l’embargo amené des livres à mes collègues de Babylone ou de Bagdad, je sais qu’un livre qui arrive, c’est comme une fortune qui arrive. Je suis d’accord avec vous, M. le **PRESIDENT**, moi aussi je viens de l’école laïque et sans les livres gratuits, je n’aurais pas appris à lire et à écrire. C’est la raison pour laquelle je considère votre idée comme socialement juste. Mes amis vous ont présenté toute une série d’objections fondées, comme on peut présenter des objections techniques sur la taxe Tobin, mais il n’en reste pas moins que la symbolique de la taxe Tobin est juste. C’est la raison pour laquelle, à titre personnel, je soutiens moralement votre décision.

M. NAVARRO quitte la séance en donnant procuration à M. LEVITA.
M. MARTINEZ quitte la séance en donnant procuration à M. JAMET.

M. le PRESIDENT. – Je vous demande cinq minutes pour accueillir nos amis producteurs de l’Hérault et du Gard et je voudrais les remercier d’avoir eu la gentillesse d’attendre pendant deux heures.

RAPPORT 01.11 DELEGATIONS DU CONSEIL REGIONAL AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. JAMET. – Sur ce rapport, je vous demanderai un vote par division. En ce qui concerne les emprunts, notre groupe vous donnera la délégation que vous sollicitez. En revanche, pour ce qui est des marchés publics, nous nous y refusons.

Non pas que nous ne vous fassions pas confiance, personnellement, mais parce que nous sommes opposés à la loi du 7 janvier 2004 qui permet, lorsque le seuil des 230 000 euros n’est pas atteint de passer des marchés de gré à gré sans qu’intervienne la Commission d’Appel d’Offres.

Cette loi a été dénoncée en son temps par tous les professionnels et par les économistes. Elle ouvre la voie à tous les abus, à toutes les corruptions et nuit à la transparence nécessaire à la passation des marchés. Nous pensons qu’elle ne pourra qu’amplifier les dérives qu’on a pu constater dans le passé dans les procédures d’appel d’offres. Nous ne tarderons pas ici ou là à en constater les effets pervers. Personne ne pourra dire alors que le Front National s’y sera associé.

M. le PRESIDENT. – Je vais donc faire un vote séparé. D’abord, je fais voter sur l’ensemble sauf les marchés :

Pour : 51
Pas de contre
Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

Je fais voter maintenant sur les marchés :

Pour : 43

Contre : 8 (Groupe FN)

Abstentions : 16 (Groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.12 LANCEMENT D'AUDITS

M. le PRESIDENT. – La dernière fois que la Chambre Régionale des Comptes est venue ici, elle a remis sa lettre d'observations n° 996 4210 le 13 juillet 1999. Le constat était salé à propos de la gestion de la Région.

En 1998 déjà, elle stigmatisait les conditions d'organisation des jeux méditerranéens par une association créée pour la circonstance par l'ancien exécutif.

En 2001, elle pointait encore les errements de la direction du Comité Régional de la Culture et le laxisme des contrôles sensés être opérés par la Région.

Je voudrais vous lire quelques passages de cette lettre : « Les modalités d'attribution de ces prestations ne respectent pas le Code des Marchés Publics, notamment s'agissant de la mise en concurrence. Ces dépenses n'ont aucun caractère légal. Le Conseil Régional n'a pas déclaré ses montants au fisc et à l'URSAFF. Le Conseil Régional a méconnu les conditions pour les logements de fonction définies à l'article 21 de la loi du 29 novembre 1990. La délibération du bureau du Conseil Régional du 15 février 1991 a été annulée par le Conseil d'Etat. Ces dispositions sont irrégulières. Certains avenants ont eu pour seul objectif de contourner une décision de la juridiction administrative. Des contractuels ont été irrégulièrement mis à disposition principalement de l'association Agence Méditerranéenne de l'Environnement.

Plusieurs types d'irrégularités ont affecté l'exécution du marché informatique. Les moyens matériels mis à disposition par la Région n'ont pas été prévus par contrat ni évalués, dans cinq cas différents. Le marché, comme ses trois avenants, a été signé et notifié après le début de l'exécution. Beaucoup de prestations ont été payées avant service fait. La Commission d'Appel d'Offres n'a jamais atteint le quorum requis de 4 membres. La date de signature de plusieurs actes d'engagement a été surchargée. L'invocation de l'article 104-2-1 est ici erroné et a pour seule motivation la justification de l'absence de mise en concurrence. Les recours à des marchés de régularisation ou les références sans fondement aux articles 312 bis et 104-2 tendent régulièrement à contourner les règles de la concurrence. Les devis, comme les facturations, n'ont pas respecté par leur présentation les dispositions du Code des Marchés Publics. De nombreuses anomalies d'imputation à d'autres comptes conduisent à conclure que les comptes de subvention ne donnent pas une image fidèle des montants réellement alloués. Les états produits ici comportent multitude d'omissions ou des erreurs importantes. Il n'y a pas de contrôle de la production des documents. Non plus d'analyse sur la viabilité de l'organisme. Insuffisance des informations détenues par la Région. Surévaluation des subventions. Redistribution de subventions par le bénéficiaire. Ni le service gestionnaire ni le service financier ne possèdent de tableau des engagements réels. La Région a confié à un prestataire privé la

gestion d'un service public à caractère administratif qui, par sa nature, ou par la volonté du législateur ne peut être assuré que par elle-même. »

A l'époque, l'exécutif avait dit que c'était un peu sévère. Il était difficile d'expliquer que la Chambre Régionale des Comptes ne connaissait pas le droit. Il avait laissé entendre qu'ils allaient demander un rapport à une société indépendante, privée qui rétablirait les choses peut-être. Ce rapport a été demandé à la société MCG Manager dont le siège est à Lyon et il a été remis le 21 juillet 2000 à la Région. Je vais vous en donner quelques extraits :

Page 4 : « Le système présidentiel est caractérisé par l'absence de limites à son intervention au nom de l'efficacité. Le fonctionnement hiérarchique est battu en brèche. Les directeurs et chefs de service se trouvent régulièrement court-circuités, de fait, sur des dossiers de leur ressort direct. Pour autant, l'information au retour de ces dossiers ne leur parvient pas. Ni du Président ni du Cabinet et plus étonnant de leurs propres collaborateurs et de ceux qui sont sous leur autorité. Le fonctionnement humain et psychologique est souvent dégradé. La direction du Cabinet a un large pouvoir d'intervention, à son tour générateur de dysfonctionnements. Des élus, eux aussi, pratiquent l'interventionnisme. Globalement, pas de volonté réelle d'animation des directions et de leur personnel. Pas de circulation de l'information organisée et structurée. Un manque évident et fréquent de considération du personnel. Un manque de motivation générale de beaucoup de services et une perte d'identité. Un manque d'exemplarité. Un mode de gestion vertical et ponctionnel, pas de transversalité ni de temps de travail en commun. Une dynamique collective attendue est généralement absente. Pas de politique en matière d'apports ou de développement de compétences. Un relationnel interne basé sur des affinités individuelles. L'isolement trop souvent relevé, conséquence d'un manque quasi total d'informations. Une perception inégale de la charge de travail. Une gestion des ressources humaines inexistante. Une organisation administrative dépassée plus réactive que prospective. Un organigramme pyramidal privilégiant la forme sur le fond. La distribution des subventions sur le fonctionnement des services. La notion d'organigramme n'est perçue qu'en termes de délimitation de la cartographie interne des espaces de pouvoir et pas de mise en place de synergie de compétences compte tenu de frontières communes. Un manque général de définition des fonctions. Une organisation manquant de coordination dans le traitement des dossiers de subventions. Une gestion des marchés publics déséquilibrée. »

Sources, Cabinet privé : MCG Manager – Juillet-Août 2000.

Comme nous pensons qu'il vaut mieux y voir clair, je vais vous proposer deux choses : pour ma part, je vais envoyer une lettre au Président de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon pour lui demander une inspection de la gestion des 6 années précédentes, si possible d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, de façon à ce que nous ayons un constat clair de la situation au 28 mars 2004.

Ensuite, je vais vous proposer de lancer des audits :

- un audit de gestion financière et budgétaire de la collectivité, comportant trois volets : analyse financière rétrospective, analyse financière prospective et audit des procédures de gestion budgétaire et comptable,
- un audit de l'organisation et de la gestion administrative, avec les interventions suivantes : diagnostic de l'organisation générale des services, audit des procédures de gestion des ressources humaines, audit des procédures d'organisation des instances de concertation et de décision de la collectivité (bureau, commission permanente,

conseil, CESR...), audit des procédures de commande publique, de maîtrise ou délégation de maîtrise d'ouvrage,

- un audit du système de gestion des aides, conduisant les travaux suivants : audit de la procédure d'instruction des aides, bilan statistique des aides octroyées, avec en particulier une statistique sur les aides en euro par habitants pour toutes les villes de plus de 30 000 habitants depuis 18 ans, une synthèse des engagements pris pour le futur et une analyse de la gestion d'aide au regard des objectifs fixés par le SRADT et le SPER.

Si on suivait, sans rien toucher, ce qui a été engagé, il y a 6 à 7 budgets engagés. Il va falloir faire une réorganisation générale. La Commission Permanente du 28 février que je vous propose d'annuler a distribué plusieurs centaines de milliers de francs de subventions en 1 heure __. Je demande donc à tous les maires de n'engager aucune dépenses, nous allons annuler toutes ces décisions pour permettre à l'audit de se faire. Si nous ne faisons pas ainsi, le budget 2004 est en grande partie engagé.

- Le dernier audit concernera les « satellites », c'est-à-dire des démembrements de la fonction publique régionale au profit de toute une série d'associations. Par exemple, la formation permanente où on a vidé les MLI, les PAIO au profit des LEF. Pour vous donner une idée, la Région donne une énorme subvention pour les LEF. Cette association a eu l'élégance de se réunir le 8 avril, six jours après notre élection, en nous avertissant la veille, et de réélire M. MOREL A L'HUISSIER, député de Lozère et directeur de campagne du Président sortant, Président du LEF pour les années à venir. Soit le LEF accepte de s'auto-dissoudre, soit nous lui supprimerons les subventions, et autorité sera rendue aux MLI, PAIO et tous organismes du même ordre en matière de formation professionnelle.

Le démembrement porte également sur la culture, le développement économique, le tourisme, etc...

Pour l'audit des « satellites », il y aura :

- un audit des engagements financiers et contractuels de la collectivité à l'égard des principaux organismes (associations, SEM, établissements publics) dont elle est partie prenante ou qui contribuent à mettre en œuvre de façon significative les politiques régionales,
- un audit financier de « satellites »,
- un audit de conventions.

Tant que je n'aurai pas ces audits, je ne mets personne en cause et si les audits disent que tout va bien, tout ira bien.

M. JAMET. – Dans votre rapport, vous faites référence à une lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes, datant de 1999, qui dressait un rapport accablant, selon vos dires, concernant la gestion de la région par l'ancien exécutif. Vous oubliez, ce faisant, de mentionner que celui-ci concernait le mandat précédent, c'est-à-dire les années pendant lesquelles la Région était co-gérée par la droite libérale, avec les Verts, et la bienveillante complicité du parti socialiste, sans le soutien duquel la Région aurait été ingérable. Cette coalition, faite de bric et de broc, ayant comme unique but d'empêcher le Front National de détenir les clefs de la nouvelle majorité.

Il n'était pas besoin de remonter pourtant au déluge pour justifier l'audit que vous entendez faire sur la gestion financière, budgétaire et administrative de notre collectivité par l'ancien Président, et tout particulièrement, si j'ai bien compris, sur les derniers mois de son mandat et les engagements pluriannuels pris par l'exécutif, susceptibles de grever la gestion future de la collectivité.

Nous avons connu en effet, avec l'emprunt CAPDEVILLE, ce genre de problème et je me trouve d'autant plus en phase avec vous que notre groupe s'est opposé aux mesures envisagées à chaque fois que nous fut ainsi proposé d'hypothéquer un avenir qui n'appartenait pas au Président sortant.

Il ne faudrait pas cependant que cet examen des comptes se transforme en règlement de comptes. Nous sommes à Montpellier pas à OK Coral.

D'accord donc sur l'audit à condition que celui-ci soit fait par un organisme indépendant, accepté par tous et qu'il ne soit appelé à trancher que sur la gestion de la Région, à l'exclusion de tout avis sur les choix politiques de la précédente majorité. Après 18 ans de mandat ininterrompu de notre collectivité par le même homme, il est normal après tout qu'un bilan soit fait de son mandat. J'ose espérer qu'il en sera de même pour la Mairie de Montpellier et que votre successeur ne manquera pas de son côté de réclamer un audit et la mise à plat, comme vous le préconisez dans votre rapport, de la gestion de la capitale régionale pendant les 27 dernières années. Mais vous y avez certainement pensé avant moi.

M. le PRÉSIDENT. – J'espère que mon amie, Hélène MANDROUX, le fera. Je laisse une ville où les impôts n'ont pas augmenté depuis 8 ans et qui est à l'endettement zéro, comme à Toulouse, lorsque Dominique BAUDIS a rejoint le CSA. Actuellement, les Montpelliérains sont endettés de zéro euro par habitant.

Pour ce qui concerne le choix du bureau d'études, il sera fait par la Commission d'Appel d'Offres dans la liste des organismes agréés par l'Etat et M. ROSSIGNOL qui est membre de la Commission d'Appel d'Offres aura l'occasion en toute transparence, de vérifier de la légalité du choix des quatre organismes habilités à faire ces quatre audits.

M. BECQUE. – Vous avez exposé les motifs vous conduisant à proposer la mise en place d'audits et n'ayant pas eu l'honneur de participer aux délibérations de la précédente assemblée, je ne m'exprimerai que sur l'aspect technique de la présentation et les conséquences que l'on peut en tirer.

J'ai observé qu'à l'exposé des motifs, vous exposiez les Jeux Méditerranéens, si mes souvenirs sont bons, ils remontent à 1993, il y a donc 11 ans, vous évoquiez aussi un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 1999, il y a 5 ans de cela. La question que je me pose, M. le PRÉSIDENT, est de savoir quelles conséquences la Chambre Régionale des Comptes a tirées de ce rapport d'observations. Sauf erreur de ma part, lorsqu'un contrôle de ce type est initié, l'issue, lorsqu'elle doit être défavorable au contrôlé, est un jugement de la Chambre Régionale des Comptes qui peut être soit un jugement de DB, soit un jugement de gestion de fait. Y a-t-il eu un jugement de cet ordre ? A ma connaissance, non, et par voie de conséquence, nous pouvons considérer que l'autorité de contrôle, quel que soit le libellé des observations qu'elle ait pu formuler, a constaté qu'il n'y avait pas d'infraction en termes financiers.

J'ajoute, que sauf erreur de ma part, votre assemblée présidée par M. BLANC a eu à connaître de ces conclusions et en a débattu. Elle a pris une décision et elle était démocratiquement élue, par conséquent, l'on peut considérer que ces décisions ont déjà été jugées, que l'assemblée comme la Chambre Régionale des Comptes ont décidé une fois pour toutes que, même s'il y avait des observations à formuler, elles n'encourraient pas de sanction au plan administratif ou économique. Donc, fonder la demande de mise en place d'audits de telle importance sur un rapport d'observations de 1999 qui n'a pas été suivi d'effets, c'est un errement juridique qui ne me paraît pas digne du juriste que vous devez être.

Je considère donc, pour ma part, que sur ce premier point, cette décision n'est pas fondée. J'ajoute que malgré une lecture attentive du rapport, je n'ai pas cru voir que soit évoqué le coût qu'étaient susceptibles de représenter ces audits. Vous me direz qu'il faut que cela passe par la Commission d'Appel d'Offres et que nous le saurons au terme des appels d'offres. Mais une approximation sur la part du budget qui serait engagée ne serait pas inutile pour que l'ensemble des Conseillers Régionaux soit bien éclairé. Vous avez dit in fine de vos observations que s'il n'y avait rien à dire, on ne dirait rien sauf que, s'il n'y a rien à dire, on aura quand même dépensé le coût des audits et je ne sais pas si dans la politique de tenir fermement serrés les cordons de la bourse, c'est une bonne initiative. Pour ma part, je crois que c'est une initiative inutile.

J'ai aussi été un peu étonné de voir que vous nous proposiez un audit de l'organisation et de la gestion administrative avec un examen détaillé de la fonction de chacun des membres du personnel. Non pas que le principe soit critiquable, peut-être y a-t-il mieux ou en tout cas autrement à faire dans les membres du personnel, mais précisément, vous nous demandez aujourd'hui de voter un certain nombre de recrutements dans le cadre de la réorganisation de ce personnel. Alors, à quoi va servir la mise en place d'un audit qui aura forcément un coût puisque de toutes façons, l'assemblée nouvellement composée aura déjà décidé sur les choix d'organisation du personnel puisque visiblement, l'organigramme que vous allez nous proposer au point 16 est déjà réfléchi et établi en fonction de vos convenances. Ce chapitre de l'audit me paraît donc tout à fait inapproprié.

Enfin, vous envisagez également un audit sur les satellites, les sociétés d'économie mixte et les divers établissements publics. Sauf erreur de ma part, ce genre d'établissement a un conseil d'administration qui engage ses responsabilités en approuvant des budgets. Donc, sur une société d'économie mixte dont le fonctionnement relève du droit privé, l'examen des comptes a posteriori ne peut avoir aucune incidence sur l'approbation de ces comptes dès lors qu'ils auront été faits par les assemblées générales de ces sociétés en fin d'exercice. Par voie de conséquence, ce dernier audit me paraît aussi d'une utilité douteuse. C'est la raison pour laquelle, en raison du coût probable, de la déstabilisation que cela est susceptible d'amener dans les rangs du personnel de cette maison, nous voterons contre cette proposition.

M. le PRESIDENT. – J'ai senti comme une plaidoirie et non une intervention, nous ne sommes pas au tribunal mais en séance. Pour le moment, il s'agit d'intervenir, si vous avez fait une intervention, je la respecte, si vous avez fait une plaidoirie, vous savez que les avocats aussi brillants qu'ils soient, ne sont pas chargés de dire la vérité mais de d'assurer la défense de leurs clients. Il arrive souvent que les tribunaux ne suivent pas les avocats. Par conséquent, vous ne m'avez pas convaincu.

Vous dites que nous partons de rapports anciens, bien évidemment, le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes date de 5 ans et il n'en a pratiquement pas été rendu compte dans la presse.

Le rapport de MGC date de 1999-2000 et non de 1995-1998. Ensuite, les errements dénoncés se sont poursuivis jusqu'à aujourd'hui. Je vais vous en donner deux exemples.

Pour PRODEXPORT, je ne revendique pas les exercices 1986-2003, mais j'avais créé cette société en 1984 à la demande du Président CAPDEVILLE et elle s'appelait LR EXPORT. En 1986, M. BLANC avait fait campagne sur la nocivité de LR EXPORT, que cela ne servait à rien, que c'était inutile, que c'était un bastringue de FRECHE et CAPDEVILLE pour amener leurs petits copains en voyage à l'étranger et vous avez juré que vous alliez supprimer LR EXPORT. Vous avez été élu, vous avez désigné Mme GOMEZ, l'ancienne PDG de Waterman, qui était chargée de liquider cette société. Cela a duré 6 mois et puis vous avez changé le titre et avez transformé LR EXPORT en PRODEXPORT. Il était dit dans les statuts de la SEM que la totalité de la subvention devait être réglée en deux semestres, la première partie début 2004 et la seconde partie au 1^{er} juin. Fin mars, trois jours avant le 1^{er} tour des élections régionales, vous avez versé toute la subvention à PRODEXPORT le 26 mars, exactement, c'est-à-dire 2 450 000 euros. Donc, le 1^{er} juin, PRODEXPORT ne pourra plus rien avoir puisqu'il n'y a plus rien sur la ligne à la Région.

Deuxième exemple, la Région a adhéré à la nouvelle mouture de l'association Multipole Technologique Régional. Vous l'avez fait il y a 12 ans, puis 6 ans et puis vous l'avez ajouté le temps d'une campagne puis plus rien. Vous vous êtes occupé de le mettre en marche pour cette campagne en octobre 2003. Cette association est sensée créer des emplois en Languedoc-Roussillon et vous l'avez constituée le 27 janvier 2004, 1 mois _ avant le début de la campagne électorale. Il vous a fallu 18 ans de réflexion pour arriver à réfléchir aux statuts, c'est bien mais trop tard. Cette assemblée n'était pas constitutive car les présents n'avaient encore officiellement adhéré, elle n'avait aucune valeur légale et l'association n'a toujours pas à ce jour de conseil d'administration légal élu. En conclusion, au BP 2004, la Région a accordé 120 000 euros à une association qui doit avoir trois adhérents à ce jour.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 43
Contre : 16 (Groupes UMP et Non Inscrits)
Abstentions : 8 (Groupe FN)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.13 ANNULATION DES DELIBERATIONS n° 14.06, 03.07 et 03.25

M. le PRESIDENT. – Cette société a fait une conférence de presse entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour avec deux personnages qui sont des associés de gestion de la Région et le principal intervenant financier qui est un industriel montpelliérain n'était pas au courant de la conférence de presse et se trouvait en voyage d'affaires aux Etats-Unis. Le 25 mars 2004, la Préfecture de Région recevait une convention datée du 22 mars 2004 entre la Région et

la Société Nextventure portant dotation d'un fonds d'investissement par la Région à hauteur de 4 153 543 euros sur le fondement de la délibération 03.25 précitée.

Le 1^{er} avril 2004, la Préfecture de Région recevait une nouvelle convention pareillement datée du 22 mars 2004 entre la Région et la société Nextventure portant dotation d'un fonds d'investissement par une avance remboursable à la Région à hauteur de 4 143 543 euros sur le fondement de la délibération 03.25.

Inutile de vous dire que tout ceci est une série d'improvisations électorales plus qu'hasardeuses et que l'Etat n'a jamais dit que ceci serait légal. La question lui a été posée par le Président VEZINHET à qui on a demandé de s'embarquer dans cette aventure avec le Conseil Général de l'Hérault. Il était prêt à le faire mais a écrit au Préfet pour demander l'accord de l'Etat pour ce montage. Est-ce que cet accord était légal ? Il s'est heurté à un silence pieux, pesant et inextricable.

Donc, vous vous êtes engagé dans toutes ces opérations sans aucun accord de l'Etat.

En conséquence, nous avons fait procéder à l'annulation du mandat de 4 153 543 euros auprès de la paierie générale de la Région Languedoc-Roussillon et les sommes ont été récupérées par la Trésorerie de la Région.

Je vous propose donc d'annuler les délibérations 14.06, 03.17 et 03.25, de prendre acte de l'annulation du mandat n° 008650 émis sous leur couvert, d'un montant de 4 153 543 euros.

Pour votre information, je voudrais vous lire une note « blanche » transmise par un fonctionnaire :

« Le 26 mars, dépôt à la paierie régionale du mandat qui est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- 1) délibération du 12 janvier 2004 qui approuve l'intervention de la région, etc... produite à la demande de la paierie au moment du contrat.
- 2) Délibération de janvier 2004 qui remplace le cautionnement par une avance remboursable au repreneur, toujours pour le même montant, produite à la demande de la paierie au moment du contrôle
- 3) Délibération du 27 février 2004 qui maintient le système de l'avance remboursable sous forme d'aide régionale à la création d'entreprises et ajoute que cette aide pourrait transiter par Nextventure. Le projet de convention déposé en pièce annexe au contrôle de légalité est une convention utilisée par l'Aide Régionale à la Création d'Entreprises.

C'était donc la dernière délibération jointe au mandat. Cependant, la convention exécutoire définitive jointe en pièces justificatives ne fait plus référence à une avance remboursable mais il y a une dotation sur un fonds d'investissement en référence à l'article L 4212-19^{ème} du Code Général des Collectivités Locales. Elle est datée du 22 mars 2004 et rendue exécutive le 25 mars ». J'ajoute entre les deux tours.

« A ce stade, la paierie Languedoc-Roussillon a suspendu le mandat le 31 mars 2004 pour incohérence des pièces justificatives. Le 1^{er} avril, les services de l'administration régionale déposent à la paierie une nouvelle convention datée du 22 mars. » Ceci a été fait sans que nous soyons au courant puisque je n'ai été élu que le 2 avril.

Je reprends : « Le 1^{er} avril, les services de l'administration régionale déposent à la paierie une nouvelle convention datée du 22 mars et rendue exécutoire le 1^{er} avril. La Trésorerie Générale est alertée sur ce dossier qui fait apparaître une présomption d'illégalité manifeste. En effet, l'article L 4212-1 interdit à la Région de participer à plus de 50 % du montant total du fonds. A la lecture de la convention, il apparaît clairement que le fonds est constitué de la participation de la Région à hauteur de 95 % et de produits financiers issus des placements. Il n'est pas fait mention de financements extérieurs.

Par ailleurs, en se référant à l'article L 4211-1-9^{ème}, la convention entend donc bien placer l'aide dans le cadre de ce régime. En outre, la convention stipule à l'article 3 relatif au fonctionnement du fonds que celui-ci est crédité du montant de la dotation sous forme d'avance remboursable de la Région. Se pose donc la question, toujours dans le cadre du contrôle de légalité de la convention exécutoire pour le comptable, de savoir si le fait que la dotation prend la forme d'une avance remboursable, à terme exonère la Région du respect du régime de l'article L 4122-1-9^{ème} du Code des Collectivités Locales. Au-delà, on peut se poser la question de savoir si la dotation à un fonds d'investissement peut prendre la forme d'une avance remboursable et si cette forme d'avance permet de s'exonérer de l'action de l'article sus-visé. »

Ce point a été soumis à l'analyse des instances de conseil juridique des ministères compétents. M. le Préfet a été saisi du dossier. A ce jour, compte tenu de cette forte présomption d'illégalité, le Président de la Région Languedoc-Roussillon élu le 2 avril a décidé de produire un mandat d'annulation. Pour que ce mandat soit légal, il faut que vous votiez la délibération que je vous soumetts.

Sur le fond, je voudrais dire que bien sûr nous continuerons à participer au fonds pour le reclassement des personnels. Nous avons été sollicités par l'Etat pour faire partie de la cellule de reclassement, nous y participerons physiquement et financièrement, cela va de soi. Tous les engagements pris précédemment et par nous seront honorés.

Il va de soi que si un jour on peut relancer une compagnie, il faudra y réfléchir calmement. On ne lance pas une compagnie d'aviation entre les deux tours d'une élection.

Le Tribunal de Commerce de Montpellier ne s'est pas honoré sur la plan du droit. La façon dont a été géré ce dossier est proprement incalculable et incroyable. Elle a fait rire toute la France judiciaire et tous les tribunaux de commerce de France. Maintenir cette société sous perfusion et s'arranger pour casser la société au moment où son ex-président entame une campagne électorale, ce ne sont pas des procédés de juristes. Ce n'est pas ainsi qu'on fait une campagne électorale. En plus, on y a entraîné des parents. Ma fille aurait voulu être dans le coup d'une telle affaire, je lui aurais tout de suite dit de se sortir de cette affaire. Ce n'est pas une question de droit mais une question de morale. Vraisemblablement, je n'ai pas la même morale et pas les mêmes valeurs. C'est pour cela que je n'ai pas rendu hommage au sortant.

Depuis mon arrivée, j'ai constaté beaucoup trop d'irrégularités dans les dossiers.

Lors de la Commission Technique Paritaire, j'ai informé les syndicats.

Les premiers rapports d'analyse sur la gestion passée qui me remontent indiquent : « s'agissant du personnel du Conseil Régional, qu'il soit titulaire ou contractuel, nous

avons recensé un florilège impressionnant d'irrégularités au regard de la loi et de la réglementation en vigueur au point que la loi paraît être l'exception. Je tiens à votre disposition un certain nombre d'exemples non exhaustifs qui révèlent une carence absolue de gestion objective au profit d'avantages concédés sous l'impulsion d'une politique discrétionnaire et ponctuelle d'un autre temps. »

Je reviens au rapport N° 01. 13. Qui demande la parole ?

M. BLANC. – A vous entendre, il n'y aurait aucun contrôle de légalité, tout serait dans une situation abominable. J'ai la fierté d'avoir respecté l'ensemble des personnels. Vous devriez peut-être ne pas oublier que même des personnels détachés ont pu voir leur carrière se dérouler dans des conditions tout à fait favorables.

M. le PRESIDENT. – Précisez ce que vous voulez dire.

M. BLANC. – J'ai dit que ce qui me concerne, je ne l'aborderai pas aujourd'hui car je suis décidé à ne pas tomber dans le piège et chacun pourra apprécier la façon dont vous avez traité un certain nombre de dossiers.

Je me cantonnerai à un dossier qui est celui, objet de notre débat, à savoir Air Littoral. Vous me permettrez de dire qu'il n'est pas acceptable qu'on laisse penser un instant qu'Air Littoral aurait connu des difficultés à partir du moment où M. DUFOUR ce serait présenté. L'ancien ministre de l'Equipement s'était lui-même mobilisé et avait demandé des prêts à M. FABIUS qu'il n'a pas apportés. Il a donc vécu comme moi des moments extrêmement difficiles, il partageait la volonté que j'avais de tout mettre en œuvre pour sauver Air Littoral et il a dû vivre ce sentiment de blocage, de situation non maîtrisée et non maîtrisable qui a abouti d'abord au dépôt de bilan et ensuite à la liquidation.

Pour ce qui me concerne, je me suis totalement mobilisé pour empêcher d'abord le dépôt de bilan avec des propositions qui ne pouvaient pas être faites car chacun sait bien qu'il y a le problème du soutien abusif et que les garanties d'emprunt que nous avons votées n'ont pu être mobilisées car les banques ne voulaient pas être accusées de soutien abusif. J'ajoute que j'avais obtenu, et cela a été démontré, le versement d'une partie d'un prêt de l'Etat qui avait laissé une période où on espérait que des solutions définitives pourraient être trouvées. Dans ce dossier, il est scandaleux que d'aucuns puissent prétendre qu'on a lâché M. DUFOUR à cause de sa candidature. Il n'a pas été lâché, sa société se trouvait dans une situation où il ne pouvait pas ne pas déposer un bilan et ensuite, il y a eu une série de propositions avec des espérances que nous avons toujours soutenues, je l'assume, quels que soient les porteurs de projets, pour sauver l'emploi de cette société.

Cette société a connu l'évolution que chacun hélas, peut mesurer, de drames pour les personnels. Il y a eu un concours de circonstances que je n'ai pas maîtrisé, était-il maîtrisable, sur un principe de précaution qui a cloué au sol les avions au moment où un repreneur était en piste et je m'étais totalement mobilisé.

Par la suite, des investisseurs se sont mobilisés pour essayer de faire une offre avec leur argent personnel et ils avaient besoin d'un soutien financier qui ne pouvait pas venir directement par une prise de participation de la Région Languedoc-Roussillon parce qu'il y a des règles européennes dans le domaine aérien, des délais aussi. Un montage a été fait avec le fonds d'investissement Nextventure, contrairement à ce que vous avez dit,

M. LEGROS pourra vous témoigner du fait que j'ai dit que je refusais toute utilisation électorale du projet préparé.

M. le PRESIDENT. – C'est pour cela que les deux à avoir fait la conférence de presse entre les deux tours sont deux membres de votre équipe de campagne.

M. BLANC. – Ce n'est pas vrai. Les deux investisseurs ont fait une conférence de presse exclusivement parce que le dossier avait été envoyé au Conseil Supérieur de l'Aviation Marchande et par là, il devenait public et il ne voulait pas qu'on puisse raconter n'importe quoi. Je n'ai pas participé à cette conférence de presse et M. LEGROS pourra en attester.

Il est vrai que j'ai essayé, avec un seul impératif, l'emploi, de créer une activité et trouver la réponse adaptée à une situation qui était excessivement difficile. Je remercie l'assemblée qui m'avait permis de faire des propositions adaptées qui ont débouché sur la mise en place d'une société Littoral Air Lines, société anonyme portée par deux partenaires, qui devait bénéficier d'une part, d'une participation à 30 % de Nextventure, Nextventure qui apportait des financements nécessaires venant de cette avance remboursable. Il y a eu une interrogation de l'Etat pour voir comment on pourrait échapper au blocage de la règle des 50 %. Il m'a été indiqué qu'en cas d'avance remboursable, il n'y aurait pas ce blocage.

Permettez-moi de dire à l'assemblée que ce n'est pas aujourd'hui le moment de faire mon procès et dans cette affaire, j'ai la conscience totalement tranquille. Le problème est de savoir si vous pouvez garder, vous, M. le PRESIDENT, le moyen de sauver une création d'emplois immédiats de 200 personnes et des créations à venir. Hier, le Conseil Supérieur de l'Aviation Marchande a donné un avis favorable aux licences demandées par Littoral Air Lines qui se propose de mettre, dès le 1^{er} juin, en circulation, cinq ATR, de reprendre des lignes à partir de Montpellier et non pas de voir ce trafic pris par d'autres compagnies qui ne s'installeraient pas à Montpellier.

Alors, M. le PRESIDENT, ma seule demande aujourd'hui est que vous gardiez, vous, la possibilité de décider au lieu de faire annuler par notre assemblée des délibérations qui vous donnent la possibilité de sauver ce projet. Si vous apportez 4 millions d'euros, pas complètement puisque le Comité Supérieur de l'Aviation Marchande a baissé le niveau des engagements financiers, si les actionnaires eux-mêmes sont prêts à faire un effort supplémentaire, ne tuez pas la chance de voir 200 emplois immédiatement repartir et d'autres demain.

C'est vous qui gardez entre les mains la possibilité de décider pour voir si vous accompagnez, selon des modalités que vous apprécierez, le projet concret, approuvé par le Conseil Supérieur de l'Aviation Marchande hier matin, qui peut nous permettre de bénéficier d'une société nouvelle dans le domaine de l'aéronautique, c'est ô combien difficile, chacun en conviendra.

La seule demande que je fais est que vous retiriez cette proposition. C'est vous qui gardez la clé et l'acte de décision mais vous ne serez pas pénalisé ou bloqué parce que vous vous la seriez enlevée, alors qu'il faut que dans les jours qui viennent, vous puissiez répondre à la sollicitation portée. Puisque vous avez confiance en M. LEGROS, demandez lui. Voilà la seule demande que je formule, il y a un enjeu majeur d'emploi pour ce qui concerne les actions de formation pour l'ensemble des personnels. Je me réjouis que vous ayez indiqué que vous vouliez poursuivre les engagements bien légitimes que nous

avons pris vis-à-vis d'eux, mais de grâce, ne condamnez pas un projet dont vous n'avez peut-être pas une connaissance totale. Laissez-vous la possibilité d'acquérir cette connaissance totale et de décider en toute liberté de sauver l'emploi dans notre région.

M. JAMET. – M. le **PRESIDENT**, nous n'avons pas pour habitude de changer d'avis selon la personne qui pose la question. C'est donc bien volontiers que nous nous rallions à votre proposition d'annuler les délibérations prises par le Conseil Régional et sa Commission Permanente en vue d'accorder une dotation de 4 millions d'euros, sous forme d'avance remboursable à la société Netxventure au profit des repreneurs fantômes d'Air Littoral.

Nous étions passés, en effet, en quelques mois d'une caution de 2 millions à un prêt de 4 millions, à fonds perdus, sans que l'objectif de sauver la compagnie pût être défendu avec sérieux par ses défenseurs.

C'est donc avec surprise que nous avons constaté que ceux qui s'opposaient à cette mesure ne mirent pas, à l'époque, les réserves exprimées par l'opposition en accord avec leur vote.

Le groupe communiste, puisqu'il s'agit de lui, après moult hésitations décidait de ne rien décider. J'attends donc avec curiosité et intérêt l'attitude qu'il va adopter aujourd'hui. Vous aurez certainement d'excellents arguments pour le faire changer d'attitude de vote.

M. GAYSSOT. – Je crois d'abord qu'il faut, non pas pour faire un historique, revenir au mépris dans lequel les salariés d'Air Littoral sont tenus depuis maintenant plusieurs années. Mépris parce que lorsqu'Air Littoral a été repris par Swiss Air, les engagements financiers ayant été pris par Swiss Air n'ont pas été tenus. Souvent on parle des difficultés des compagnies en oubliant de faire référence aux responsabilités des grands groupes financiers ou industriels qui étaient les véritables patrons de ces compagnies. Cette dette n'a jamais été honorée.

Puisque M. **BLANC** a fait référence à mon intervention pendant que j'étais au ministère, je dois dire qu'après le 11 septembre, toutes les compagnies du monde se sont trouvées dans des difficultés majeures avec des licenciements massifs aux Etats-Unis ou en Angleterre. Nous avons essayé, y compris au niveau de l'Europe, de soutenir l'activité de ces compagnies, c'était donc vrai pour Air Littoral. Lorsque nous avons quitté le gouvernement, le gouvernement actuel a pris l'engagement de soutenir Air Littoral avec un prêt du CNES tout à fait conséquent. Cet engagement n'a pas été tenu.

M. le **PRESIDENT**, vous faites référence à ce tir en plein vol de la compagnie Air Littoral. Il y a des discours électoraux mais il y a des décisions. Que le gouvernement ait pu prendre la décision d'arrêter l'exploitation de la compagnie au moment où justement il y avait des repreneurs dont on disait qu'ils étaient susceptibles de participer à la reprise, cela a été un véritable coup de poignard dans le dos. D'autant plus que l'argument était tellement nul au point de vue financier que le gouvernement et M. **BUSSEREAU** ont été obligés de dire que c'était pour des questions de sécurité. C'était faux. Cette prise de décision montrait ainsi la véritable politique du gouvernement dans le domaine de la défense de l'emploi.

Puis il y a eu toutes ces discussions, y compris entre les deux tours et comment ne pas voir la dimension électorale. La société aurait été une société de la collectivité publique puisqu'elle donnait deux fois plus que ce que l'investisseur privé amenait. C'est une forme de nationalisation mais l'entreprise restait privée, alors qu'en son temps, lorsque j'étais

ministre, je m'étais battu pour que ce soit Air France qui assure les responsabilités de cette compagnie. Entre les deux tours, on a annoncé que s'il y avait cette annonce et cette décision de 4 millions d'euros, c'est parce que le Conseil Supérieur de l'Aviation Marchande allait se réunir le mardi qui suivait. Ce n'était pas vrai, il s'est réuni hier.

Je crois que la délibération proposée qui vise tout le contraire de ne pas encourager et défendre l'emploi, au regard de la légalité et pour que le projet soit le plus conforme au respect des salariés et de ce qui doit être fait par une région, cette délibération est justifiée et il est justifié que nous la votions.

M. DOMERGUE. – Je voudrais appuyer la position de M. BLANC sur le dossier de Littoral Air Lines, car je ne voudrais pas que pour des raisons partisans, nous laissions passer l'occasion de revoir décoller sur notre région une compagnie aérienne. Vous savez combien il est difficile d'obtenir les autorisations, combien il est important pour la Région que d'avoir une compagnie qui soit le fer de lance et le moteur du développement. Vous savez à quel point cela a été préjudiciable pour l'aéroport de Montpellier que de voir s'arrêter l'activité de la compagnie Air Littoral.

Plutôt que d'annuler cette décision, prenez le temps de la réflexion pour donner l'occasion à ceux qui ont le courage d'investir dans un secteur difficile aujourd'hui qui est l'aéronautique, de permettre le redécollage de cette compagnie. C'est une chance pour notre Région. Je ne dis pas que la décision ne doit pas être ultérieurement annulée mais prenez le temps de la réflexion, n'ayez pas une position uniquement partisane.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. GAYSSOT. Lorsqu'il était ministre, il a probablement laissé passer la possibilité qu'il y ait une reprise de la société par Air France. Je suis convaincu que c'était la seule possibilité de sauver Air Littoral à l'époque. Cela n'a pas été le cas.

M. le PRESIDENT. – Qu'à cela ne tienne, c'est vous qui êtes au gouvernement, faites racheter par Air France.

M. DOMERGUE. – C'était à l'époque qu'il fallait le faire. Aujourd'hui la société est morte et on discute de la possibilité d'en faire repartir une nouvelle. C'est à ce moment-là qu'on a perdu l'occasion de donner à Air Littoral la possibilité de se développer et je crois que nous n'en avons pas la responsabilité.

M. le PRESIDENT. – Vous ne connaissez rien à ce dossier, lorsque vous avez été élu député de la Paillade, vous aviez promis des emplois. Tout ce que vous avez réussi à leur donner, c'est quatre postes de bagagiste à Air Littoral et ce sont les premiers qui ont été licenciés. Je comprends que vous soyez sensibles.

M. BLANC, lorsque vous expliquez que je ne connais pas le dossier, je crois rêver. Du temps des présidents CAPDEVILLE et TAILLADE, je présidais de 1978 à 1986, la Commission Développement Economique de la Région et je suis à l'origine de la création d'Air Littoral pour l'aide. A l'époque, c'était M. DARROS qui présidait Air Littoral et lorsque je l'ai reçu, ils étaient trois dans la société. C'est la Région et le District de Montpellier qui leur ont payé les hangars de maintenance dont l'Agglomération est maintenant propriétaire. La société Bombardier qui veut que les hangars soient entretenus m'a demandé il y a 15 jours, en tant que Président de l'Agglomération, si je l'autorisais à entrer dans les locaux pour entretenir les ATR pour toute reprise. Bien entendu, j'ai répondu oui

immédiatement. Il faut ménager toutes les possibilités ultérieures. A l'époque les trois hommes qui ont monté l'affaire étaient M. CARENCO, qui était directeur du District de Montpellier et qui est maintenant Préfet à Annecy, M. DARROS et moi-même. J'ai suivi Air Littoral en subventionnant les lignes en tant que Président du District de Montpellier pendant 12 ans. Nous avons participé à tout le développement et avons pu ainsi arriver à 1400 personnes. C'est le moment où M. DARROS a vendu et où M. DUFOUR lui a succédé.

Et de 1400 employés, nous sommes passés à zéro. Je ne pouvais intervenir car à la suite d'une délibération du Tribunal Administratif de Montpellier, il a été décidé que le District ne pouvait pas intervenir hors de ses limites. L'aéroport étant sur Mauguio et Mauguio hors des limites, on ne pouvait pas intervenir. C'est pour cela que j'avais demandé au Préfet CONSTANTIN de mettre Mauguio dans l'Agglomération de Montpellier pour pouvoir intervenir financièrement sur le développement de l'aéroport, en concours avec l'Etat, la Région et le Département de l'Hérault, en faveur d'Air Littoral. M. BLANC, vous vous êtes arrangé pour déposer un amendement afin de récupérer trois voix, pour modifier le périmètre de l'Agglomération et enlever Mauguio de l'Agglomération de Montpellier. Ensuite, vous vous êtes arrangé avec M. DUFOUR pour transférer le siège d'Air Littoral de Montpellier à Mauguio pour que je ne puisse plus intervenir en tant que Président de l'Agglomération et vous y avez réussi. Résultat, cet aéroport, si le décret qui est à l'étude en Conseil d'Etat maintient Montpellier dans les dix aéroports nationaux, vous avez réussi, par votre irresponsabilité pour des raisons partisans, à faire sortir Mauguio de l'Agglomération et nous allons avoir ce cas unique en Europe qu'un grand aéroport national et international en France soit séparé de sa ville principale support.

Vous avez réussi, maintenant qu'Air Littoral est parti, à mettre l'ESMA à genoux. Actuellement, nous essayons de le louer aux Arts et Métiers alors que c'était fait pour faire une école de pilotage.

Un journaliste de Midi Libre, correspondant du Monde, a écrit qu'Air France, ces 15 dernières années, a proposé à deux reprises, d'acheter Air Littoral. Pendant ces 15 ans, M. DUFOUR, M. BORRAS, le Président de la Chambre de Commerce, le Tribunal de Commerce et vous-même, vous êtes arrangés pour qu'il n'y ait pas de reprise d'Air Littoral en refusant l'offre d'achat d'Air France. Si Air France avait acheté Air Littoral, les 800 personnes ne seraient pas au chômage aujourd'hui et cela n'aurait pas permis à certains de se mettre beaucoup d'argent dans la poche.

Aujourd'hui, nous avons permis à Bombardier d'entretenir les avions, un certain nombre de lignes démarrent, si elles le font, c'est qu'elles sont rentables.

Vous laissez une terre rase, désespérée, 800 chômeurs, tout est à l'abandon, nous allons mettre cette affaire à plat en reprenant l'argent des contribuables. Quant aux 4 millions d'euros, ils correspondent à une journée de déficit d'Air Littoral. Vous gaspillez 30 millions de francs des contribuables de Montpellier et de la Région pour rien. Je ne mettrai jamais un sou des contribuables, tant que je serai Président de cette Région, sur des opérations aventuristes, sans avenir, à des fins électorales.

Nous allons annuler ces délibérations pour essayer d'éliminer toutes vos actions. S'il y a de nouveaux investisseurs, je les recevrai. Pour le moment, je n'ai pas besoin de vos conseils. C'est pour cela que je mets aux voix le dossier 01.13 annulant les délibérations n° 14.06, 03-07 et 03.25 :

Pour : 51
Contre : 16 (Groupes UMP et Non Inscrits)
Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.14 – SUSPENSION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION

M. le PRESIDENT. – Un certain nombre d'élus, dès que les commissions seront mises en place la semaine prochaine, vont lancer la consultation que nous avons promise. Elle va commencer début juin et se terminera mi-juillet. Nous allons consulter dans tous les domaines et donc nous mettons la machine en attente.

Nous serons amenés à revoir le règlement des subventions. Pour le scolaire, tant que je serai Président, nous ne subventionnerons pas les écoles primaires qui relèvent des maires, les collèges qui relèvent des départements. On investira sur les lycées et on pourra à la marge intervenir sur certains bâtiments universitaires dans des secteurs indispensables si nous sommes d'accord, dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région.

Pour le moment, nous répondons par une lettre de courtoisie d'accusé de réception. J'appelle donc nos collègues maires à ne pas nous écrire inutilement en attendant juillet ou septembre pour envoyer les demandes dans le cadre du prochain règlement des subventions que l'on va étudier. Bien sûr, nous interviendrons ponctuellement mais il ne faut pas exagérer.

Pour l'irrigation, si on fait un plan, on fera un plan structurant qui concernera 7 ou 8 cantons dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Général qui pilotera l'affaire.

Le rôle de la région est de faire des équipements structurants pour créer des emplois. Nous n'avons pas les mêmes façons d'agir. Nous demandons donc de suspendre les dispositifs d'intervention de la Région, les demandes ne seront pas examinées pendant plusieurs semaines, nous allons consulter la population, faire les états généraux, nous allons faire la démocratie de proximité dans les secteurs lycées, enseignement technique, formation professionnelle, agriculture, ports, infrastructures, tout le domaine de la recherche. Nous allons consulter les gens, ensuite nous nous ferons une idée et nous proposerons à la Commission Permanente des règlements d'attribution.

Je vais vous donner l'idée du taux d'engagement des programmes. A ce jour, ce qui a été engagé concerne six budgets complets de la Région, en autorisations de programmes. C'est-à-dire qu'avant les élections, on a voté des autorisations de programme. Bien entendu, tout cela va être réduit. Le total des autorisations de programme engagées au 1^{er} janvier 2004, c'est 1 115 754 280 euros, alors que la capacité d'investissement est de 200 000 000 euros par an. Donc, en autorisations de programme, on a donné l'équivalent des budgets d'investissement de 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009. Si on suivait ce que vous avez promis, je serai juste là pour assurer l'intendance, sans rien demander à personne puisque tout est sur les rails. Vous avez envoyé des subventions à toutes les sociétés de chasse, entre les deux tours, pour que tous les chasseurs votent pour vous.

Vous étiez tellement peu habitué à le faire que la moitié de vos adresses était fausse et nous recevons des dizaines de retour actuellement.

Vous investissez sept budgets, alors qu'en 2001, vous avez dépensé 171 000 000 euros, en 2002, 197 000 000 euros et en 2003, 234 000 000 euros. Bien sûr qu'on fera des choses, mais on fera ce qu'on aura décidé en fonction de notre programme. On va donc tout arrêter et on repartira à zéro.

Je vous propose de suspendre les dispositifs d'intervention pour qu'on puisse faire la démocratie de proximité et les états généraux tranquillement. Rien ne sera instruit avant juillet et septembre, et toutes les décisions de la Commission Permanente de février seront annulées.

M. BLANC. – Vous serez attaqué au Tribunal Administratif et condamné.

M. le PRESIDENT. – J'informe les attributaires pour leur dire que c'est annulé et de ne pas lancer les appels d'offres. S'il y en a quelques uns qui ont commencé les travaux entre temps, nous paierons mais je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Car il faut lancer les appels d'offres pour les grosses sommes et cela dure 3 ou 4 mois. Tous ceux qui ont reçu des lettres suite à la Commission Permanente du 28 février recevront une lettre annulant la précédente. Le budget 2004 sera revu dans le cadre de la DM2.

M. JAMET. – M. le Président, vous avez constaté lors de votre entrée en fonction un taux de dépenses anormalement élevé sur le budget 2004. Cette situation n'est pas sans me rappeler 1986. A cette époque, le Président socialiste CAPDEVILLE qui appréhendait légitimement un changement de majorité avait pris la précaution de vider les caisses avant que le vote populaire ne vienne sanctionner sa gestion. Autres temps et mêmes mœurs. Vous devriez être le dernier à vous en étonner.

Je dois préciser, en cet instant, que je partage votre réprobation et que, depuis le vote du dernier budget, je n'ai cessé de dénoncer les dépenses excessives, non justifiées et précipitées qui étaient décidées et qui laissaient déjà apparaître un certain désarroi dans les rangs de la majorité sortante.

Cependant, je ne saurais cautionner ce qui pourrait être assimilé à une remise en cause de tous les choix « politiques » qui ont pu être faits, tout particulièrement dans le cadres des « interventions à caractère exceptionnel » décidées par l'ancien exécutif.

Que vous les critiquiez, c'est votre droit le plus strict. Que vous prétendiez les annuler reviendrait à vous attribuer des pouvoirs de décision que vous n'aviez pas à l'époque.

Il conviendrait donc pour toutes les délibérations que vous désirez annuler, d'en expliquer les motifs, d'en justifier l'intérêt, faute de quoi, nous ne pourrions nous associer à votre démarche.

M. le PRESIDENT. – Je ne peux pas vous suivre. Chaque assemblée, et c'est la base du Droit Constitutionnel français, est libre, on peut modifier un budget dans le cadre de la DM1, c'est ce que nous ferons. Je vous l'ai dit, les autorisations de programme couvrent sept budgets, si nous ne remettons pas tout à plat, notre majorité n'aura rien à faire pendant six ans.

La nouvelle majorité nationale a remis en cause le fonctionnement des 35 heures, le problème des retraites, etc... Chaque assemblée est libre. Vous avez siphonné des lignes budgétaires entières, par exemple les frais d'actes de contentieux, vous avez liquidé les crédits de l'année pour 94,4 %. Pour tous les procès de la région, pour les neuf mois restant, il reste 5,6 % du Budget Primitif. Vous avez épongé les frais de relations publiques et de protocole à hauteur de 98,9 %. Pour neuf mois, il reste 1,1 %. Vous avez épongé les prestations de services à hauteur de 91,7 %. Puisqu'il faut aller dans le sordide, la Région a regalé en frais de bouche dans les meilleurs hôtels de la région, y compris entre le 28 mars et le 2 avril, et nous a envoyé les factures et je vais vous en réexpédier certaines. Vous aviez demandé à Visionservice d'écouter pendant toute la campagne électorale ce que disaient les radios et vous avez fait envoyer la facture à la Région. Vous voudrez bien la payer et la mettre sur votre compte de campagne.

Il y a une facture de prêt de matériel sur laquelle il est écrit que la commande est d'un fonctionnaire de la Région, pour les élections régionales. Nous allons vous la retourner pour votre compte de campagne.

Vous êtes allés manger à 40, le 25 mars, au restaurant le Sodimer. Le 30 mars, alors que vous étiez battu depuis deux jours, la Région est allée acheter aux caves Gambetta, 3 litres de whisky + 7 litres, 20 bouteilles de champagne, 20 bouteilles de Saint-Jean du Minervois et vous croyez que nous allons payer ? Nous ne paierons pas. Vous êtes allés manger à la Brasserie du Théâtre, boulevard Victor Hugo à Montpellier, le 29 mars au lendemain de votre défaite et vous avez mangé à 8 pour plusieurs centaines d'euros. Vous voudrez bien les payer. Même chose au café Rive Gauche, le 30 mars, vous êtes allés à 10 au Domaine de Soriech, il y en a pour près de 1 000 euros. Vous êtes allés à l'Arlequin, à 60 pour 2 000 euros. Puis, chez Parguel à 85, le 29 mars, pour 3 500 euros.

Je ne vous ai donné que les factures après les élections, je ne vous donne pas celles durant la campagne. Il y en a même une signée de M. FLANDIN : « Jacques, à toi pour payer. » Je m'arrêterai là.

M. BECQUE. – Je ne suis pas sûr que le réquisitoire que vous venez de prononcer apporte quelque chose au débat. En tous cas, je ne crois pas que ce genre d'énumérations ponctuées de traits d'humour qui n'engagent que vous puisse apporter quelque chose de positif à notre future collaboration.

Je voudrais simplement dire ici que lorsque j'ai levé le doigt tout à l'heure, c'était dans un esprit constructif pour me permettre de vous poser une question et je me demande s'il est bien utile que je vous la pose. Néanmoins, vous avez, dans la délibération qui nous occupe, puisque nous sommes en train de parler de l'annulation d'un certain nombre de crédits, vous nous proposez des décisions dont je ne perçois pas totalement la portée. D'une part, parce que vous nous dites que les engagements correspondraient à six budgets de la Région, je crois comprendre que cela veut dire que ce sont des éléments d'intention sur des investissements sur plusieurs exercices et que, sauf erreur, les équipements structurants auxquels vous faites référence ne peuvent pas se réaliser sur un seul exercice. Si le sens de votre délibération est de dire qu'on arrête tout ce qui a été décidé jusqu'à maintenant, simplement parce que cela a été décidé avant que nous arrivions, vous comprendrez que je ne puisse partager votre point de vue.

Quant à ma question précisément : qu'en est-il pour les subventions octroyées à des associations ? Je pense à des associations culturelles, qui ont d'ores et déjà, car elles ne

sont pas tenues de passer par des marchés publics, signé des contrats notamment en vue des festivals de cet été ? Avez-vous pris la décision d'annuler ces subventions et dans ce cas, comment les associations vont-elles gérer le problème dans le cadre des contrats de droit privé qu'elles ont signé avec les artistes ? Ou les associations ne sont-elle pas incluses dans votre délibération ?

M. le PRESIDENT. – Pour Montpellier, ne vous inquiétez pas, le festival n'a pas eu de subventions depuis 18 ans.

M. BECQUE. – Non, pour Perpignan.

M. le PRESIDENT. – La réponse sera faite par la prochaine Commission Permanente. La règle est de tout annuler et ensuite, un certain nombre d'autorisations seront redonnées par la Commission Permanente, après autorisation, justement pour permettre d'assurer lorsque les contrats ont été signés et si les troupes ont déjà été commandées.

Il vaut mieux ne pas signer les contrats maintenant en attendant la délibération de la Commission Permanente.

M. BECQUE. – Si on ne les signe pas maintenant, on ne les aura pas cet été. Je repose la question.

M. le PRESIDENT. – Attendez 8 jours, et si vous signez maintenant, c'est à vos risques et périls. Nous écrivons à l'ensemble des intéressés ayant reçu une notification pour leur dire qu'il y a suspension des autorisations de programme jusqu'à la décision de la prochaine Commission Permanente et de suspendre dans ce délai tout appel d'offres.

Je vais passer au vote de ce rapport :

Pour : 43

Contre : 16 (Groupes UMP + Non Inscrits)

Abstentions : 8

Adopté à la Majorité.

M. LEVITA quitte la séance en donnant procuration à M. BERTRAND et perd la procuration de M. NAVARRO.

RAPPORT N° 01.15 - REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN D'ORGANISMES

M. le PRESIDENT. – Les représentations font partie de l'exécutif. Nous assumerons la représentation dans les organismes extérieurs. Je vais vous donner lecture des représentations que nous proposons étant entendu qu'il pourra y avoir des modifications dans les six mois qui viennent, y compris au sein de la liste Union Toute lorsque nous aurons fait le bilan du fonctionnement au cours du 1^{er} semestre.

ORGANISMES ASSOCIES A LA REGION

CULTURE

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Centre Régional d' Art Contemporain (CRAC) 34200 SETE	Mme WEIL Mme COLLERAIS M. PASTOR	
Fonds Régional d' Art Contemporain (Frac) Conseil de Direction 34000 MONTPELLIER	M. LEVITA	

FORMATION

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association Liaison Entreprises Formation Languedoc- Roussillon (LEF) 34000 MONTPELLIER	Mme ARDITI	

INDUSTRIE, COMMERCE & ARTISANAT

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.A.E.M. PRODEXPORT 34000 MONTPELLIER	M. FRÊCHE Mme LE DAIN Mme NEGRIER M. GAYSSOT	
Association Languedoc-Roussillon Prospection 34000 MONTPELLIER	M. FRÊCHE M. GARINO Mme LE DAIN Mme PEZET-ROMIEUX M. LENTHERIC	

MER, PECHE, PORTS

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Centre d'Etudes et de Promotion des Activités Lagunaires et Maritimes (CEPRALMAR) 34000 MONTPELLIER	M. FRECHE M. CRAUSTE M. GAUDY M. VERDIER M. CRESTA M. CODORNIU Mme LE DAIN Mme WEIL M. GIORDANO M. PIETRASANTA Mme MEUNIER-POLGE Mme COMPS M. GAYSSOT M. J.-L. BOUSQUET M. BORE M. LOPEZ	

TOURISME & LOISIRS

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Comité Régional du Tourisme 34000 MONTPELLIER	4 membres de droit : M. ALARY M. PIETRASANTA M. LOPEZ Autres membres : Mme GIACOMETTI M. ANDRIEU M. VERDIER M. BOURQUIN Mme M.-C. BOUSQUET M. BERTRAND Mme COMPS Mme NEGRIER M. GIORDANO M. J.-L. BOUSQUET Mme COLLERAIS M. GALANO	

SYNDICATS MIXTES**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de CARCASSONNE 11000 CARCASSONNE	Mme RIVEL M. GARINO	M. ANDRIEU Mme ARDITI

CULTURE

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte de Gestion et de Développement du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) 34503 BEZIERS	Mme BAUDUIN Mme RIVEL M. MALAVIEILLE M. PASTOR	

ENVIRONNEMENT & ESPACES NATURELS

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes	M. CRESTA M. BOURQUIN M. PIETRASANTA Mme TIGNERES	Mme SABIOLS M. ANDRIEU M. ARDITI M. GALANO
Parc Naturel Régional Narbonnais 11100 NARBONNE	M. ANDRIEU	
Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc	M. FRÊCHE	

Syndicat Mixte pour l'Administration, la Gestion et l'Animation 34220 ST PONS DE THOMIERES	Mme BAUDUIN M. NAVARRO M. PIETRASANTA Mme COMPS M. J.-L. BOUSQUET M. LOPEZ	
Parc National des Cévennes 48400 FLORAC Conseil d'Administration Commission du Plan et de la zone périphérique	M. BERTRAND 1 membre de droit Mme VINOT Autres membres : M. MALAVIEILLE M. PASTOR	M. VERDIER M. LOPEZ
Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée 11100 NARBONNE	Mme BESSET M. ANDRIEU Mme RIVEL M. GARINO Mme ARDITI	Mme SABIOLS Mme BAUDUIN M. CRESTA M. GALANO M. GIORDANO
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Basse Vallée de l'Aude 34500 BEZIERS	M. ANDRIEU Mme BAUDUIN M. GAYSSOT Mme ARDITI	

DEVELOPPEMENT RURAL, MONTAGNE & ELEVAGE

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Entente Interdépartementale en vue de la Protection contre l'incendie 13120 GARDANNE	M. VERDIER	M. LOPEZ

FINANCES

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte à Vocation Industrielle et Commerciale pour le Traitement de l'Information et des Nouvelles Technologies 34184 MONTPELLIER	Mme LE DAIN M. PIETRASANTA	

MER, PECHE, PORTS

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte pour le Développement de la Pêche et de la Conchyliculture dans le Golfe d'AIGUES-MORTES 34250 PALAVAS-LES-FLOTS	M. CRAUSTE	Mme BASTAROLI

RECHERCHE & TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte d'Aménagement de Développement et de Promotion du Campus International de BAILLARGUET-MONTPELLIER 34064 MONTPELLIER	M. LEVITA Mme LE DAIN Mme M.-C. BOUSQUET M. PIETRASANTA Mme COLLERAIS	

TRANSPORTS INFRASTRUCTURES & ENERGIE

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) Comité Syndical 45061 ORLEANS	M. BERTRAND Mme COMPS	Mme VINOT M. MALAVIEILLE
Syndicat Mixte d'Etudes et de promotion de l'Axe Européen Toulouse-Lyon 31077 TOULOUSE	M. BERTRAND M. LOPEZ M. GAYSSOT	M. VERDIER M. LENTHERIC M. GALANO
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site de Fonseranes (Canal du Midi) 34543 BEZIERS	Mme BAUDUIN M. GAYSSOT	Mme COMPS M. LOPEZ
Syndicat Mixte Lozérien de l'A 75 48001 MENDE	M. BERTRAND Mme M.-C. BOUSQUET M. BORE	Mme CHARLES M. GAUDY Mme MEUNIER-POLGE

TOURISME & LOISIRS

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Entente Interdépartemental de Démoustication (EID) 34030 MONTPELLIER	1 membre de droit : Président du CR Autres membres : Mme GIACOMETTI M. BORE Mme MEUNIER-POLGE	Mme WEIL Mme CHARLES Mme PEZET- ROMIEUX Mme NEGRIER

TOURISME & LOISIRS (suite)

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon 34000 MONTPELLIER	1 membre de droit Président du CR Autres membres : Mme GIACOMETTI M. CRAUSTE Mme M.-C. BOUSQUET	

	M. CORDONIOU M. CRESTA Mme NEGRIER M. PIETRASANTA M. J.-L. BOUSQUET Mme COLLERAIS M. LOPEZ	
--	--	--

SOCIETES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil de surveillance de la Compagnie du Bas Rhône 30001 NIMES	M. ALARY	
SELO de la Lozère 48000 MENDE	M. FRÊCHE	
SEML Port Ariane Promotion d'Aménagement Parcs d'Attraction (SEMPA3) 34970 LATTES	Mme LE DAIN	

DEVELOPPEMENT RURAL, MONTAGNE & ELEVAGE

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.A.F.E.R. Languedoc-Roussillon Comité Technique Départemental de l'Aude	M. ANDRIEU	M. GARINO
Comité Technique Départemental du Gard	M. VERDIER	M. CRAUSTE
Comité Technique Départemental de l'Hérault	M. GAUDY	M. GAYSSOT
Comité Technique Départemental des P.-O.	Mme SABIOLS	Mme TIGNERES
Conseil d'Administration	Mme M.-C. BOUSQUET	Mme MEUNIER- POLGE
S.A.F.E.R. Lozère 48000 MENDE	M. BERTRAND	Mme VINOT

FINANCES

ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Société d'Equipeement de la Région Languedoc- Roussillon (SERLR) Société Anonyme d'Economie Mixte 34080 MONTPELLIER	M. FRÊCHE M. GAYSSOT M. LEVITA	

INDUSTRIE, COMMERCE, ARTISANAT

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Société Anonyme d'Economie Mixte d'ALES (SAEM) 30100 ALES	M. MALAVIEILLE	
S.O.R.I.D.E.C. de MONTPELLIER 34080 MONTPELLIER	M. FRÊCHE	

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES & ENERGIE

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Compagnie Nationale du Rhône 75007 PARIS	M. ALARY	
Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) Assemblée Générale 75725 PARIS	M. GAYSSOT	

M. BLANC. – Vous avez décidé de refuser toute notion de participation à la proportionnelle dans des organismes où, depuis toujours, c'était le cas. Je pense par exemple, au CEPRALMAR, à PRODEXPORT, au Comité Régional du Tourisme, c'est sans doute une conception d'association de l'ensemble des élus. Je dénonce donc, pour ce qui me concerne, cette méthode.

Si vous me permettez, je vous demanderai de me transmettre personnellement les dossiers évoqués tout à l'heure, par rapport à des problèmes de restaurants et autres et je regrette profondément qu'en ayant éliminé de l'administration et en ayant mis dans un placard tous ceux qui auraient pu dire ce qui relevait de la campagne et ce qui relevait de la Région...

M. le PRESIDENT. – Toutes ces factures sont arrivées dans vos services avant qu'on touche en quoi que ce soit aux services.

M. BLANC. – Si au lieu d'éliminer tout le monde, vous aviez simplement consulté, on vous aurait répondu. Il peut y avoir eu des erreurs d'aiguillage. Vous n'avez pas cherché à nous interroger de manière à ce qu'on puisse répondre clairement.

M. le PRESIDENT. - Je passe au vote :

Pour : 42

Contre : 24 (Groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

Mme SABIOLS quitte la séance en donnant procuration à Mme RIVEL.

RAPPORT N° 01.17 – PERSONNEL REGIONAL COLLABORATEURS DE CABINET CREATION DE POSTES

M. le PRESIDENT. -

Pour : 42

Contre : 24 (Groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.16 – TABLEAU DE L'FFECTIF

M. le PRESIDENT. – Suite à l'avis favorable unanime du Comité Technique Paritaire, consulté la semaine dernière comme le veut la loi, il est proposé de procéder à la création et à la suppression de postes.

Je vous précise que le 5^{ème} Directeur Général Adjoint des Services sera M. Gérard BLANC, originaire d'Anduze, actuellement Directeur Général Adjoint des Services de la Région Nord Pas de Calais.

A ce jour, l'effectif total des personnels de la Région est de 604 personnes dont beaucoup de contractuels, avec 156 cadres A, 75 cadres B, 284 cadres C.

M. BLANC. – M. le Président. Vous créez des postes. Actuellement, il y a des contractuels, j'assume, qui ont rempli des missions tout à fait positives. Je constate d'ailleurs que vous-même, donnez la possibilité d'employer un ou deux contractuels en fonction de situations particulières.

M. le PRESIDENT. – Entre quelques postes et 30 %, il y a une marge.

M. BLANC. – La Région s'est installée il n'y a pas longtemps. C'est une collectivité jeune et il était normal qu'à un moment donné, il y ait plus de contractuels. Et si vous regardez l'évolution, nous en avons diminué le nombre.

Je voudrais que vous n'oubliez pas les services apportés par ces contractuels et je me permets d'insister pour qu'on puisse leur offrir des perspectives de titularisation et d'avenir. De même qu'il y a des associations, si Pierre MOREL a pris la présidence d'une d'entre elles, c'est pour vous demander de vous engager à respecter l'ensemble des personnels qui ont rempli une mission que tout le monde a appréciée. Il n'y a pas d'ambiguïté. Il démissionnera sans problème.

M. le PRESIDENT. – L'Etat est déjà tout à fait d'accord pour dissoudre la LEF.

M. BLANC. – Permettez-moi de défendre ici l'ensemble de ceux qui dans ces structures ont rendu des services. Je reviens sur ce que j'ai dit, je veux rendre hommage ici à l'ensemble des équipes, administratifs, titulaires, non titulaires, membres des satellites qui ont permis de remplir des missions. Pourquoi avons-nous développé les satellites car c'était pour nous le moyen d'associer dans des gestions de missions des associations, des acteurs sociaux économiques, des professionnels. Je conçois que vous fassiez évoluer cela, mais permettez-moi de vous demander de respecter ceux qui ont apporté des contributions positives à la marche de cette Région dans des formules dont j'assume la responsabilité. Ce ne sont pas ces personnes qui ont fait les choix et chacun comprendra que je sois l'avocat de tous ceux qui sont aujourd'hui dans l'angoisse pour connaître les perspectives de leur propre avenir. Je me devais de le rappeler ici. Je souhaite, M. le PRESIDENT, qu'en dehors de toute approche partisane, on respecte les femmes et les hommes qui ont donné une réalité à la Région Languedoc-Roussillon.

M. DOMERGUE. – Il y a 604 emplois budgétaires, pouvez-vous nous dire par rapport à la précédente gestion combien il y a d'emplois supplémentaires ?

M. le PRESIDENT. – Il y a les contractuels du Cabinet, nous avons droit à 9 postes et nous les avons créés. Il y a en plus quelques contractuels à des hauts postes de responsabilités. Alors qu'il y en a 30 % actuellement.

Je vais répondre à M. BLANC. Nous appliquerons la loi. Il y a des secteurs que vous avez totalement donné aux contractuels, nous allons réintégrer cela dans l'administration régionale dans le cadre de la fonction publique territoriale. A mesure que les contrats se termineront, ils ne seront pas renouvelés.

Ces contractuels pourront passer le concours en fonction de leur niveau et dès qu'ils auront leur concours, dans la mesure des possibilités et des postes, nous nous ferons un plaisir de les engager. La loi sera appliquée.

Pour quelques uns, dont vous avez renouvelé les contrats il y a un mois pour trois ans, nous allons consulter nos avocats. Ils partiront pour solde de tous comptes. Ils le savent.

Je défends les personnels autant que vous, mais moi, j'ai quitté la Mairie de Montpellier avec 97 % de titulaires.

Je passe au vote :

Pour : 42

Contre : 24 (Groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

M. GIORDANO quitte la séance en donnant procuration à M. PIETRASANTA .

RAPPORT N° 01.18 LISTE DES EMPLOIS POUVANT BENEFICIER D'UN LOGEMENT DE FONCTION

M. le PRESIDENT. - Ces logements de fonction se trouveront dans des lieux normaux. Il n'y aura pas de boudoirs au Château de Castries que je vais faire déménager la semaine prochaine. Je trouve scandaleux que dans un monument classé vous ayez mis les meubles dans des réserves où ils sont en train de pourrir sans aucune protection pour y installer des bureaux qui auraient aussi bien pu se trouver au Capitole ou au Parnasse. Quand je vois l'état de la salle des Etats du Languedoc avec des chaises en fer, elle me fait honte. Nous avons arrêté les travaux qui étaient prévus pour y faire une aile en verre car l'Académie Française était contre. Par contre, nous allons remettre en état le château. Les plâtres tombent, les portes ont été changées. La porte qui donne sur la cour est en verre. Au nom des historiens, j'ai honte. Le château de Castries mérite d'être livré aux touristes et au tourisme culturel et nous allons le remettre en l'état et nous le ferons visiter.

Pour : 42

Contre 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

M. DOMERGUE quitte la séance en donnant procuration à M. COUDERC.

RAPPORT N° 01.19 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – ABROGATION

M. le PRESIDENT. – Je vous propose de mettre fin au détachement de M. PRADALIE à l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement et aussi auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Littoral. Une autre mission lui sera proposée lundi au niveau de sa fonction dans le statut de la fonction publique territoriale.

Pour : 42

Contre : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.20 – FRAIS DE REPRESENTATION – EMPLOIS FONCTIONNELS

M. le PRESIDENT. –

Pour : 50

Pas de contre

Abstentions : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.21 – RESILIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU LITTORAL ET L'ETAT

M. le PRESIDENT. – Vous savez qu'il y a un syndicat mixte d'aménagement du littoral cofinancé par l'Etat et la Région, M. POMEL dirigeait tout. Nous avons l'intention de continuer mais chacun chez soi. Par conséquent, nous vous demandons d'annuler la délibération n° 14.06 et de résilier la convention afférente en date du 2 mars 2004.

Les services de l'Etat sont d'accord, nous avons négocié avec M. le Préfet. J'ai vu M. POMEL avant-hier, cela s'est bien passé. M. POMEL va rejoindre les bureaux de l'Etat, rue de l'Ecole de Droit et nous négocierons avec lui, en partenariat et en pleine confiance.

M. BLANC. - Il y avait un processus tout à fait nouveau qui permettait d'anticiper sur un certain nombre d'évolutions de décentralisations pour que la Région puisse affirmer sa compétence d'aménagement du territoire sur le littoral et que l'on bénéficie de ce service important de la mission. Cette mission s'est vue doter par une décision du SIAT de décembre 2002 d'un crédit important de 27 millions d'euros. Son conseil de développement était coprésidé par le Préfet, le Président de la Région et la responsabilité partagée par le Directeur de la mission et le syndicat mixte avait pour but de créer une dynamique tout à fait nouvelle et forte de façon à ce que l'ensemble des maires et des acteurs du développement de la mission puissent avoir un interlocuteur. Je regrette qu'on mette un terme au processus de renforcement de ce partenariat mais j'enregistre que vous n'êtes pas opposé à ce qu'il y ait un développement d'actions partagées entre la mission du littoral et l'action régionale.

Il est capital que l'on fasse de ce littoral un modèle de développement durable.

M. le PRESIDENT. – Nous supprimerons toutes les dissociations de la fonction régionale dans des associations mais nous continuerons à travailler dans les deux secteurs où il y a un cofinancement de l'Etat à 50 %.

Pour : 50
Contre : 16 (groupes UMP et Non Inscrits)
Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

M. le Président lève la séance à dix sept heures et cinquante cinq minutes.

Le Président,

Georges FRECHE